

**État des savoirs sur les outils d'évaluation du risque et des besoins
appliqués aux contrevenants autochtones au sein des services
correctionnels au Canada et ailleurs dans le monde**

Analyse et Rédaction

Simon Bélanger, B.Sc. Criminologie 2020

Renée Brassard, Ph.D. Criminologie

École de travail social et de criminologie

Université Laval

Révision

Camille Blouin, M.A.

Servane Roupnel, Ph.D.

Alexandra Tardif

Sous-ministériat des services correctionnels

Ministère de la Sécurité publique

Travail réalisé pour
Le ministère de la Sécurité publique du Québec

Mars 2020

Table des matières

Contexte du rapport.....	5
Stratégie de repérage documentaire	5
Introduction.....	7
1 Principaux défis et enjeux associés aux outils d'évaluation du risque et des besoins auprès des contrevenants autochtones	9
1.1 Enjeux culturels des outils d'évaluation du risque et des besoins auprès des Autochtones	9
1.1.1 Défis liés à la construction des outils : les populations cibles	9
1.1.2 Biais sociodémographiques : la prise en compte des conditions de vie	10
1.1.3 L'absence de sensibilité culturelle des outils d'évaluation.....	11
1.1.4 Le panautochtonisme au sein des outils d'évaluation.....	12
1.1.5 Les facteurs criminogènes.....	14
1.1.6 Les facteurs statiques	16
1.2 Le manque de connaissances culturelles des professionnels utilisant les outils d'évaluation auprès des Autochtones confiés aux services correctionnels.....	17
2 Outils d'évaluation du risque culturalisés au Canada et ailleurs	19
2.1 La Nouvelle-Zélande	20
Le <i>Criminogenic Need Inventory</i>	20
Le <i>Māori Cultural Related Need Inventory</i>	23
Le <i>Specialist Māori Cultural Assessment (SMCA)</i>	26
2.2 L'Australie	30
Le <i>3-predictor modèle</i>	30
2.3 Les États-Unis.....	33
Le <i>Historical Loss Scale</i>	34
Tableau 1 : Fréquence en pourcentage des pensées sur les pertes	35
Le <i>Historical Loss Associated Symptoms Scale</i>	36
Tableau 2. Fréquence en pourcentage des réponses émotionnelles.....	37

Le <i>Cultural Connectedness Scale</i>	38
2.4 Canada.....	39
2.4.1 Le <i>Yukon Supervision Inventory</i>	39
Tableau 3 : Matrice du niveau global de supervision	40
Échelle d'évaluation des facteurs dynamiques du YOSI.....	41
Échelle d'évaluation des facteurs statiques du YOSI	42
2.4.2 La place du jugement clinique dans le YOSI.....	43
2.5 Outil visant la prédiction de la ségrégation cellulaire chez les Autochtones en milieu correctionnel au Canada	44
3 Développements récents à considérer en matière d'outils d'évaluation du risque appliqués aux Autochtones.....	46
3.1 L'approche holistique comme fondement des interventions auprès des Autochtones : des pratiques inspirantes	46
3.2 Les tribunaux thérapeutiques en Nouvelle-Zélande	47
3.3 Les rapports et les tribunaux <i>Gladue</i> , une mine d'information	48
3.4 Utiliser plus largement les informations issues des rapports <i>Gladue</i>	51
3.5 La guérison, la réconciliation et la réintégration	51
3.6 Harmonisation des pratiques et des politiques correctionnelles	54
Conclusion	55
Remerciements.....	57
Annexe A. Specialist Māori cultural assessment.....	58
Annexe B. Historical Loss scale	69
Annexe C. Historical Loss Associated Symptom Scale	70
Annexe D. Cultural Connectedness Scale	71
Annexe E. Yukon Offender Supervision Inventory.....	73
Annexe F. Les items dynamiques du RAST	75

Bibliographie.....	76
--------------------	----

Contexte du rapport

Le présent rapport a été produit à la suite d'une demande du ministère de la Sécurité publique du Québec. L'objectif principal consiste à présenter le résultat d'une revue de la littérature portant sur les outils d'évaluation du risque et des besoins utilisés auprès des Autochtones en milieu correctionnel au Canada et au sein d'autres pays concernés par ces enjeux.

L'analyse d'un corpus de plus de 100 documents scientifiques et rapports ministériels portant sur le lien entre les outils d'évaluation de gestion du risque et les dimensions culturelles a permis de déterminer deux orientations scientifiques distinctes. Ainsi, un groupe important d'études procèdent à la *validation des outils d'évaluation du risque existants* auprès de différentes cultures (Shepherd, 2015 ; Hart, 2016 ; Olver, 2016 ; Tamatea, 2017). Un second groupe d'études, moins important que le premier, critique l'utilisation des outils actuariels en place auprès des groupes culturels et propose plutôt des adaptations culturelles qui prennent la forme d'échelles culturelles ou d'outils d'évaluation du risque *culturalisés* (Allan & Dawson, 2002 ; Kāhui Tautoko Consulting, 2007 ; Hansen, 2018). Outre ces deux groupes d'études, il est apparu pertinent de référer à certains développements récents qui s'harmonisent davantage avec les principes et les conceptions de la justice chez les Autochtones. Ces principes comprennent des éléments incontournables pour la poursuite de la recherche scientifique et l'intervention en matière d'outils d'évaluation du risque appliqués aux populations autochtones au Canada et au Québec (Gutierrez, 2018 ; Wylde & Gagnon, 2018 ; Hamilton, 2019). C'est sur ces trois constatations que se structure le présent rapport.

Stratégie de repérage documentaire

La démarche documentaire sur laquelle repose la présente revue de la littérature consistait à recenser des articles scientifiques dans différentes bases de données. Dans un premier temps, 103 documents furent sélectionnés soit : 47 documents canadiens, 25 documents néo-zélandais, 19 documents australiens, 6 documents étasuniens, 3 arrêts de la Cour suprême du Canada et 2 documents législatifs. Les documents scientifiques furent repérés dans diverses bases de données telles que : Google Scholar, Ariane, Psycnet, ProQuest, Ebscohost, Sage Journal, Cairn et Érudit. Plusieurs mots clés furent utilisés dans toutes les bases de données. Plus spécifiquement, les mots utilisés pour décrire les Autochtones furent ceux-ci : « Autochtones », « Aborigène », « First

Nation », « Indigenous », « Māori » et « Natives ». Ces termes étaient jumelés avec des mots ou des groupes de mots tels que : « risk », « risk assessment », « risk factors », « risk prediction », « actuarial tools », « cross-cultural assessment », « specific risk prediction tools », etc. D'autres termes tels que « Gladue report », « specific cultural factors », « healing lodges » et « holistic world view » ont également été utilisés. Après avoir procédé à la lecture de l'ensemble des documents, 77 furent finalement sélectionnés en vue de constituer la présente recension.

Afin d'obtenir certains rapports gouvernementaux non publiés ainsi que les rapports inédits présentant des outils d'évaluation du risque, plusieurs recherches ont été réalisées dans différents sites des ministères de la Sécurité publique et de la Justice du Canada et de divers pays. De plus, certains documents inédits furent obtenus par le biais de communications avec divers professionnels œuvrant au sein de différents ministères canadiens et d'autres pays.

Le présent rapport est le résultat d'une catégorisation thématique du corpus de textes analysés. La catégorisation analytique a par la suite été soumise aux représentants ministériels du ministère de la Sécurité publique du Québec, ce qui a conduit à valider le plan de travail.

Introduction

Les outils actuariels d'évaluation, de gestion du risque de récidive et des besoins criminogènes au Canada sont appliqués depuis les années 1990. Depuis, les chercheurs tentent de mettre sur pied des outils de prédiction du risque avec lesquels il est possible d'arrimer l'efficacité de la gestion du risque que représente une personne à la protection de la société (Vacheret & Cousineau, 2005). Depuis plusieurs années, ces outils sont au cœur de différents débats entourant leur utilisation auprès de différentes cultures, notamment auprès des cultures autochtones (Vacheret & Cousineau, 2005 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Shepherd, 2015 ; Hart, 2016 ; Tamatea, 2017 ; Gutierrez, 2018 ; Hansen, 2018).

En 2018, l'arrêt *Ewert. c. Canada* est venu raviver le débat entourant l'utilisation des outils d'évaluation du risque de récidive auprès des personnes d'origine autochtone confiées aux Services correctionnels du Canada (SCC). Contestant la validité de cinq outils d'évaluation du risque employés par les SCC auprès des détenus autochtones : soit le *Psychopathy Checklist - revised* (PCL-R), le *Guide d'évaluation du risque de violence* (GERV), le *Guide d'évaluation du risque chez les délinquants sexuels* (GERDS), le *Statique-99* et, l'*Échelle des risques de violence : Délinquants sexuels* (ERVDS), les procureurs fondent leur plaidoirie sur l'idée que ces outils ont été élaborés à partir de populations allochtones, les rendant non valides lorsqu'appliqués aux Autochtones (*Ewert. c. Canada*, 2018). Après s'être penchés sur la validité des outils actuariels en litige, les juges de la Cour suprême du Canada en sont venus à la conclusion, dans un jugement majoritaire de 7 contre 2, que ceux-ci produisent effectivement des renseignements, compris dans l'article 24 (1) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (1992) (LSCMLC)¹, qui orientent les décisions prises relativement à plusieurs aspects du parcours correctionnel d'une personne autochtone confiée aux SCC (*Ewert. c. Canada*, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018). Ainsi, il a été établi qu'il est de la responsabilité du SCC de s'assurer que les outils actuariels utilisés sont appropriés aux Autochtones.

¹ L'article 24 (1) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition stipule que le Service correctionnel est tenu de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les renseignements qu'il utilise concernant les délinquants soient à jour, exacts et complets.

Devant les conclusions du jugement Ewert de la Cour suprême du Canada (2018), il apparaît opportun de faire l’inventaire de la littérature scientifique afin d’identifier quels sont les principaux défis que posent les outils actuariels d’évaluation du risque et des besoins appliqués aux contrevenants autochtones du Canada ou d’ailleurs. Un tel exercice conduira, par la suite, à repérer les outils de gestion du risque qui ont été adaptés ou *culturalisés* afin de répondre plus adéquatement aux réalités des contrevenants autochtones ainsi que les méthodologies qui sous-tendent ces outils. L’arrêt *Ewert. c. Canada* (2018) soulève un questionnement crucial quant à l’application de la logique du risque aux contrevenants autochtones. Plusieurs scientifiques soulèvent aussi des difficultés relatives à l’agencement de la logique d’évaluation du risque et des besoins avec celle de la guérison autochtone en matière de justice pénale (Shepherd, 2015 ; Hart, 2016 ; Shepherd & Ilalio, 2016 ; Gutierrez, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018 ; Hamilton, 2019 ; Perley-Robertson et al., 2019). Ainsi, il est apparu tout aussi nécessaire de considérer les développements récents en matière de justice applicable aux Autochtones susceptibles de constituer des avenues à exploiter pour le développement futur des outils d’évaluation et des interventions destinées aux Autochtones dans ce domaine.

1 Principaux défis et enjeux associés aux outils d'évaluation du risque et des besoins auprès des contrevenants autochtones

Les défis que posent les outils d'évaluation du risque et des besoins utilisés auprès des contrevenants autochtones sont connus et bien documentés (Coebergh, Bakker, Anstiss, Maynard & Percy, 1999 ; Dawson, 1999 ; Allan & Dawson, 2002 ; Whitbeck, Adams, Hoyt & Chen, 2004 ; Wundersitz, 2010 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Viens, 2018 ; Fox, 2019). Les enjeux les plus fréquemment soulevés par les travaux scientifiques recensés concernent : la manière dont les outils d'évaluation sont construits, leur validité scientifique en contexte interculturel et les professionnels qui utilisent ces outils d'évaluation auprès des Autochtones, confiés aux services correctionnels au Canada et autres pays. Cette section du rapport passe en revue ces différents enjeux à partir de la littérature scientifique récente.

1.1 Enjeux culturels des outils d'évaluation du risque et des besoins auprès des Autochtones

1.1.1 Défis reliés à la construction des outils : les populations cibles

Un des principaux enjeux soulevés quant à l'utilisation des outils d'évaluation du risque et des besoins auprès des contrevenants autochtones est celui lié au fait que ceux-ci ont été créés à partir de populations caucasiennes qui diffèrent grandement des populations autochtones. Ces disparités concernent tant les distinctions sur le plan de la culture, de la vision du monde, des valeurs, de l'histoire, des facteurs de risque propres à chaque population, etc. Déjà en 1999, certains chercheurs néo-zélandais, désireux de s'inspirer des outils actuariels construits au Canada, craignaient que la plupart de ces outils d'évaluation, ayant été constitués à partir de populations caucasiennes canadiennes, diffèrent considérablement de la population caucasienne néo-zélandaise et de la culture māorie (Coebergh et al., 1999).

Quelques années plus tard, cette crainte fut confirmée par plusieurs études démontrant que l'application d'outils à des populations culturellement différentes tend à produire des scores dont la validité est moindre (Wilson & Gutierrez, 2014 ; Hart, 2016 ; Kroner, 2016 ; Maurutto & Hannah-Moffat, 2016 ; Helmus, Johnson & Harris, 2019). Autrement dit, il devenait périlleux d'assurer que les facteurs de risque considérés dans ces outils puissent être généralisés à toutes

autres populations de manière uniforme, en raison des différences culturelles entre les diverses populations. Au cours des dernières années, ce constat fut réitéré par plusieurs scientifiques tant en Nouvelle-Zélande (Coebergh et al., 1999; Waitangi Tribunal, 2005; Mihaere, 2015; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, octobre 2017; Macintosh & Workman, 2017; Tamatea, 2017), en Australie (Dawson, 1999; Allan & Dawson, 2002, 2004; Allan, Dawson & Allan, 2006; Wundersitz, 2010; Shepherd, Adams, McEntyre & Walker, 2014; Shepherd, 2015, 2016; Shepherd & Ilalio, 2016; Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016; Shepherd & Anthony, 2018; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018; Allan, Parry, Ferrante, Gillies & Griffiths, 2019), qu'aux États-Unis (Whitbeck, Adams, Hoyt & Chen, 2004; Hansen, 2018; Fox, 2019) et au Canada (Trevethan, Moore & Allegri, 2005; Rugge, 2006; Harris, Cousineau, Pagel, Sonnichsen & Varrette, 2011; Aggarwal, 2012; Wilson & Gutierrez, 2014; Stewart, Hamilton, Wilton, Cousineau & Varrette, 2015; Wylde & Gagnon, 2018; Hamilton, 2019; Helmus et al., 2019; Perley-Robertson, Helmus & Forth, 2019; Viens, 2019).

1.1.2 Biais sociodémographiques : la prise en compte des conditions de vie

Les scientifiques sont également nombreux à dénoncer le fait que les outils actuariels, construits à partir d'un cadre de référence allochtone, ne permettent pas de contextualiser les conditions de vie dans lesquels vivent les Autochtones. De l'avis de plusieurs, ceci constitue une forme de discrimination systémique (Allan & Dawson, 2002 et 2004; Allan et al., 2006, 2019; Maurutto & Hannah-Moffat, 2016; Shepherd et Willis-Esqueda, 2018; Perley-Robertson et al., 2019).

Pour certains chercheurs, il est impératif de considérer que les Autochtones judiciairisés, dans les pays mentionnés précédemment, vivent toujours les conséquences du processus historique de colonisation ainsi que des politiques d'assimilation. Ces effets s'incarnent notamment à travers :

- Des taux élevés de violence familiale et conjugale ;
- De la pauvreté ;
- Un vécu de mauvais traitement ;
- Une sous-scolarisation ;
- Un faible taux d'emploi ;
- Une histoire d'abus sexuel ou physique ;

- Des traumatismes intergénérationnels ;
- Des problèmes de surconsommation de drogues ou d'alcool ;
- Des problèmes de santé mentale ;
- De l'isolement social ;
- Des problèmes de logement ;
- La perte de repères culturels et spirituels ;
- Des problèmes identitaires.

(Coebergh et al., 1999; Whitbeck et al., 2004; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, 2005 ; Rugge, 2006; Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Harris et al., 2011 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Shepherd et al., 2014; Shepherd, 2015, 2016; Mundine, Arnold, Blair, Edwards, Govan, Hyde & O'Connell, 2016; Shepherd & Ilalio, 2016; Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016 ; McIntosh & Workman, 2017; Tamatea, 2017; Gutierrez, 2018; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018; Fox, 2019 ; Hamilton, 2019 ; Helmus et al., 2019). Ainsi, en associant de telles conditions de vie des justiciables autochtones et leur risque de récidive ou leurs besoins (Shepherd & Anthony, 2018), les outils actuariels évacuent le contexte historique global dans lequel ces conditions se situent tout en niant la particularité historique distincte des justiciables autochtones (Tamatea, 2017 ; Perley-Robertson et al., 2019).

1.1.3 L'absence de sensibilité culturelle des outils d'évaluation

Les études qui s'intéressent aux rapports entre les spécificités culturelles autochtones et les outils d'évaluation du risque de récidive mettent en évidence le fait que ces outils n'ont pas été construits de manière à tenir compte des particularités culturelles autochtones. Par exemple, le fait de ne pas inclure la communauté d'origine et l'histoire de celle-ci, l'absence de considération des expériences passées de pensionnat autochtone ou encore, des traumatismes intergénérationnels.

Parmi les études illustrant cet aspect (Coebergh et al., 1999; Whitbeck et al., 2004; Waitangi Tribunal, 2005 ; Harris et al., 2011 ; Aggarwal, 2012; Hart, 2016 ; Kroner, 2016 ; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, avril 2017 ; Tamatea, 2017 ; Hansen, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018; Perley-Robertson et al., 2019) on retrouve celle de Shepherd et Willis-Esqueda (2018) qui, après avoir interrogé 30 professionnels autochtones œuvrant auprès

de diverses organisations canadiennes et étasuniennes sur l'instrument intitulé *Structured Assessment of Violence Risk in Youth* (SAVRY), établiront trois principaux constats :

- 1) La plupart des participants considère que l'outil n'est pas sensible aux manifestations comportementales propres à la culture autochtone.
- 2) Il y a une absence d'intégration des normes, des référentiels et des pratiques culturelles.
- 3) Les questions que renferme l'outil contribuent à l'étiquetage négatif des jeunes autochtones.

Ces constats avaient déjà été soulevés chez Tamatea (2017) qui soutient que la culture influence les comportements exprimés par l'individu, le sens qu'il attribue à son comportement et la manière dont celui-ci entre en contact avec le système de justice pénale.

La culture influence également ce qu'une communauté considère comme étant un comportement approprié ou inapproprié et les formes d'influence et de contrôle social qui impactent la probabilité qu'un individu adopte un comportement délictuel dans l'avenir. Il est donc manifeste que la culture a une forte influence sur les comportements, les choix et le potentiel de tout individu (Hart, 2016 ; Tamatea, 2017). La culture est responsable, en grande partie, de la différence que l'on peut observer dans les comportements délictueux autochtones (Hart, 2016 ; Tamatea, 2017).

1.1.4 Le panautochtonisme au sein des outils d'évaluation

La notion de panautochtonisme utilisée par certains chercheurs (Rugge, 2006 ; Harris et al. 2011 ; Hansen, 2018) réfère au fait de considérer les Autochtones comme étant un groupe homogène. Bien que les spécialistes des questions qui concernent les Autochtones s'entendent de manière unanime sur le fait que les nations autochtones ne peuvent pas être considérées comme étant un groupe monolithique, plusieurs chercheurs associés au domaine de la gestion du risque appliqué aux Autochtones continuent d'appuyer la standardisation des outils d'évaluation du risque. Ils perpétuent donc la croyance que les outils existants sont valides auprès de toutes les populations de contrevenants, y compris les Autochtones (Allan & Dawson, 2002 ; Wundersitz, 2010 ; Harris et al., 2011 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Mihaere, 2015 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Perley-Robertson et al., 2019 ; Viens, 2019).

Les enjeux relatifs au panautochtonisme, à la standardisation et à la diversité culturelle en matière d'évaluation du risque des Autochtones touchent autant les chercheurs internationaux (Canada, Nouvelle-Zélande, Australie et États-Unis) que les chercheurs nationaux (à l'intérieur du Canada) (Wundersitz, 2010 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Mihaere, 2015 ; Gutierrez, 2018 ; Hansen, 2018 ; Hamilton, 2019). Certains, comme Allan et Dawson (2004), vont jusqu'à affirmer qu'en plus de l'hétérogénéité culturelle, la transposition des outils de gestion du risque ayant été développés en contexte canadien présente d'importants défis lorsqu'appliqués aux populations autochtones australiennes. Selon eux, bien qu'il soit admis que les groupes autochtones partagent certaines caractéristiques communes (tel qu'un passé colonial et d'assimilation), les Autochtones d'Australie sont considérés comme présentant des réalités distinctes de celles d'autres pays. Ainsi, pour ces auteurs, un outil ne peut être valide que si la géographie et les particularités culturelles du groupe ont été intégrées lors de sa création (Allan & Dawson, 2004).

D'autres auteurs soutiennent que les Autochtones d'un même pays ne sont pas homogènes. En effet, à l'intérieur de ce que l'on considère comme étant « Autochtones » selon le pays d'appartenance, il existe une grande diversité concernant la langue, les croyances spirituelles, les pratiques culturelles, l'histoire, etc. (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Rugge, 2006 ; Harris et al., 2011 ; Hart, 2016 ; Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016 ; Ministère de la Justice du Canada, 2017 ; Tamatea, 2017 ; Gutierrez, 2018 ; Perley-Robertson et al., 2019.) En ce sens, Castell, Kilgour et Tamatea (2018) encouragent les chercheurs et les professionnels de la Nouvelle-Zélande à ne pas considérer les Māoris comme étant un groupe homogène. En ce qui a trait à la situation canadienne, plusieurs scientifiques rappellent que le pays est constitué de plus de 600 communautés autochtones, qui représentent plus de 50 nations utilisant plus de 50 langues ou dialectes différents (Hart, 2016 ; Gouvernement du Canada ; Affaires autochtones et du Nord, 2017). Ainsi, face à une telle diversité, les travaux récents sont de plus en plus nombreux à en appeler à la vigilance face à la transposition des outils d'évaluation du risque aux différents groupes autochtones du monde (Allan & Dawson, 2004 ; Thakker, 2014 ; Gutierrez, Helmus & Hanson, 2016 ; Hart, 2016 ; Shepherd, 2016 ; Gutierrez, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018).

1.1.5 Les facteurs criminogènes

Le débat entourant la nature même des facteurs criminogènes considérés dans l'évaluation du risque des Autochtones n'est pas nouveau (Coebergh et al., 1999 ; Allan & Dawson, 2002 ; Waitangi Tribunal, 2005 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016). Dès la fin des années 1990, certains auteurs, dont Coebergh et al. (1999), adressaient trois principales critiques à l'égard de ces facteurs. D'abord, les auteurs soulignent le fait que certains facteurs criminogènes propres aux Māoris, pourtant documentés, ne sont pas mesurés par certains outils d'évaluation tels que le *Level of Security Inventory* (LSI). Par ailleurs, ils soutiennent que le LSI mesure la sévérité des facteurs criminogènes en se basant essentiellement sur des facteurs de risque statiques et qu'en contrepartie, l'impact réel des changements associé aux facteurs dynamiques chez la personne évaluée n'est que très peu pris en compte. Les analyses des facteurs criminogènes amènent également à conclure que le LSI part de la prémisse que les besoins évalués sont automatiquement criminogènes, ce qui peut le rendre trop inclusif dans le repérage des facteurs de risque.

Bien qu'il ne s'agisse pas de l'unique outil à se structurer autour de facteurs criminogènes ciblés, le LSI est certainement un des outils actuariels d'évaluation du risque ayant attiré le plus l'attention des scientifiques jusqu'à ce jour (Coebergh et al., 1999 ; Rugge, 2006 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016 ; Hart, 2016 ; Shepherd, 2016 ; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018). Voici les huit facteurs criminogènes spécifiques qui ont été ciblés :

1. Les antécédents de comportements criminels ;
2. La personnalité procriminelle ;
3. Les fréquentations procriminelles ;
4. Les attitudes procriminelles ;
5. Les problèmes familiaux ou conjugaux ;
6. Les problèmes liés à l'école ou au travail ;
7. La mauvaise utilisation du temps libre ;
8. La toxicomanie.

L'enjeu principal qui a été soulevé par les études qui traitent de l'outil LSI est la toxicomanie. Cet enjeu principal n'aurait pas la même force prédictive auprès des Autochtones. L'argument principal qui permet d'expliquer cet état de fait est celui que les facteurs du LSI ont été développés

à partir de populations caucasiennes (Rugge, 2006 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016).

Dans le cadre d'une méta-analyse intitulée « *Does One Size Fit All ?* », Wilson et Gutierrez (2014) contrastent un échantillon de 21 807 Autochtones et de 42 515 non-Autochtones qui montrent que cinq des huit facteurs criminogènes inclus dans le LSI avaient une validité prédictive plus faible pour les Autochtones (Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016). Les cinq facteurs en cause étaient :

1. Les antécédents criminels ;
2. Les problèmes liés à l'école ou au travail ;
3. Les fréquentations ;
4. La consommation d'alcool ou de drogues ;
5. L'attitude-orientation procriminelle.

Après avoir analysé 41 items du LSI, ils concluent que 32 étaient plus prédictifs pour les non-Autochtones que pour les Autochtones (Wilson & Gutierrez, 2014).

Quatre hypothèses sont mises de l'avant afin d'expliquer de tels résultats : tout d'abord, les auteurs affirment qu'il est probable que la discrimination systémique puisse contribuer à ce qu'il soit plus difficile de détecter les Autochtones ayant un taux faible ou élevé de récidive. En d'autres termes, les taux de récidive peuvent être surestimés en raison des préjugés systémiques entretenus à l'égard des Autochtones. Ensuite, une autre hypothèse soulevée est que si les facteurs de risques sont les mêmes pour les Autochtones et les non-Autochtones, ces derniers devraient, en principe, en présenter davantage si l'on considère les désavantages systémiques, historiques et sociaux auxquels ils sont confrontés. Par la suite, l'autre hypothèse émise est que les auteurs soutiennent que leurs résultats peuvent être expliqués par le fait que les facteurs de risque du LSI ne prennent pas en compte les dimensions culturelles dans l'évaluation. Ils pensent notamment que la conception élargie de la famille qui, bien qu'elle soit partagée par plusieurs groupes autochtones, n'est souvent pas saisie par les indicateurs relatifs à la famille et à la vie conjugale au sein du LSI (Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016 ; Hansen, 2018). Enfin, ils avancent l'hypothèse qu'il existerait des facteurs propres aux Autochtones et qu'en ce sens, il faudrait créer des échelles d'évaluation du risque propres à cette population (Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al.,

2016 ; Viens, 2019). Sur la base de ces arguments, ils concluent que les huit facteurs utilisés dans le cadre de l'outil LSI ne s'appliquent pas à tous (Wilson & Gutierrez, 2014).

1.1.6 Les facteurs statiques

L'enjeu principal décrit par les scientifiques relativement aux facteurs statiques concerne le fait qu'ils ne sont pas modifiables dans le temps. Ainsi, comme les Autochtones tendent à vivre davantage de problématiques, ils obtiennent des scores plus élevés à ces facteurs statiques. Perley-Robertson et al. (2019) ont réalisé une étude sur les facteurs statiques en lien avec les antécédents criminels et la sévérité de l'offense. Pour ce faire, ils ont révisé plusieurs études qui totalisaient un corpus de 1500 Autochtones et de 6684 non-Autochtones. À la suite des analyses, les auteurs ont pu constater que les différents facteurs de risque statiques avaient une validité prédictive moindre pour les Autochtones en ce qui concerne la révocation de la libération conditionnelle, la réadmission en détention pour tous types de crimes et la réadmission en détention pour des crimes violents.

De plus, l'analyse des indicateurs associés aux facteurs des antécédents criminels et à celui de la sévérité de l'offense révèle que les indicateurs des antécédents criminels étaient les moins prédictifs. Plus spécifiquement, les résultats indiquent que 25 des 26 indicateurs associés au facteur des antécédents criminels étaient moins prédictifs pour les Autochtones que pour les allochtones (Perley-Robertson et al., 2019). Concernant les indicateurs liés à la sévérité de l'offense, les auteurs soutiennent que 41 des 71 indicateurs étaient moins prédictifs pour les Autochtones que pour les allochtones (Perley-Robertson et al., 2019).

Pour plusieurs auteurs, le risque que les facteurs statiques soient discriminatoires et qu'ils ne permettent pas de mesurer de façon juste le risque de récidive des Autochtones est bien réel. (Wundersitz, 2010 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Mihaere, 2015 ; Gutierrez et al., 2016 ; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Hamilton, 2019 ; Perley-Robertson et al., 2019.) Cela expliquerait la raison des difficultés rencontrées en bas âge chez les Autochtones en milieu correctionnel (Perley-Robertson et al., 2019). Également, ils tendent à avoir des conditions de vie plus difficiles et ils peuvent être exposés plus jeunes à des facteurs de risques conduisant à une judiciarisation plus précoce que leurs homologues caucasiens. Les facteurs statiques sont

considérés comme des facteurs sur lesquels ils n'ont souvent pas de pouvoir et qui, pourtant, déterminent à plusieurs égards les décisions qui les concernent et façonnent leur parcours correctionnel (Allan & Dawson, 2002 ; Allan et al., 2006 ; Rugge, 2006 ; Shepherd et al., 2014 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016 ; Hart, 2016 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018 ; Perley-Robertson et al., 2019).

1.2 Le manque de connaissances culturelles des professionnels utilisant les outils d'évaluation auprès des Autochtones confiés aux services correctionnels

Au cours des deux dernières décennies, une pléthore de chercheurs issus de divers pays a démontré que les professionnels qui œuvrent au sein des services correctionnels ne possèdent pas suffisamment de connaissances culturelles envers les Autochtones qui leur sont confiés (Dawson, 1999 ; Rugge, 2006 ; Kāhui Tautoko Consulting, 2007 ; Wundersitz, 2010 ; Hart, 2016 ; Tamatea, 2017 ; Gutierrez, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018). En ce sens, une étude australienne, réalisée par Kāhui Tautoko Consulting en 2007, indique que près de 80 % des agents de probation, interrogés sur l'outil *Specialist Māori Cultural Assessment* (SMCA), affirmaient ne pas être en mesure d'interpréter les conclusions de l'évaluation étant donné que celle-ci avait été réalisée par des professionnels issus de la culture māorie. Certains travaux de recherche vont encore plus loin en démontrant que le manque de connaissances sur les cultures autochtones par les professionnels constitue un facteur important dans l'explication de la disparité des scores obtenus par les contrevenants autochtones aux outils d'évaluation et, du même coup, leur traitement défavorable au sein de l'appareil de justice pénale et des services correctionnels (Allan & Dawson, 2004 ; Mihaere, 2015 ; Shepherd, 2015 ; Gutierrez et al., 2016 ; Hart, 2016 ; Kroner, 2016).

Selon plusieurs chercheurs, il ne fait aucun doute que le traitement plus équitable des Autochtones confiés aux services correctionnels passe par leur inclusion et leur participation active dans les formations culturelles et dans les recherches qui les concernent (Allan & Dawson, 2002 ; Wundersitz, 2010 ; Mihaere, 2015 ; Campbell, 2016 ; Leaming & Willis, 2016 ; Viens, 2019). Ils sont les spécialistes de leur culture et, conséquemment, sont les mieux placés pour interpréter les manifestations comportementales qui les concernent (Hart, 2016 ; Tamatea, 2017).

Le débat entourant le manque de connaissances culturelles des professionnels n'est pas nouveau et il dépasse le domaine de l'évaluation du risque des contrevenants autochtones. En effet, dès 1995, le Rapport Coutu intitulé *La justice pour et par les Autochtones*, arrivait à la même conclusion. À la suite d'une vaste consultation, le juge Coutu soutenait qu'il revient aux Autochtones de déterminer les outils les plus susceptibles de s'appliquer à eux. Ce rapport important recommandait également de favoriser la consultation des milieux autochtones en ce qui concerne la justice.

Au cours des dernières années, certains scientifiques s'entendent sur le fait que le moment est sans doute venu de faire un pas en arrière pour redéfinir les interventions publiques auprès des contrevenants autochtones (Allan & Dawson, 2002 ; Whitbeck et al., 2004 ; Allan et al., 2006 ; Rugge, 2006 ; Wundersitz, 2010 ; Shepherd, 2015, 2016 ; Tamatea, 2017 ; Gutierrez, 2018 ; Sylvestre & Gaouette, 2018 ; Viens, 2019). Nonobstant le fait que plusieurs tentatives aient été mises en place pour « culturaliser » les outils d'évaluation du risque des Autochtones, aucune donnée scientifique n'indique que cette avenue soit suffisante pour répondre aux enjeux liés à l'utilisation de ces outils auprès des Autochtones.

Plusieurs études récentes démontrent également que les différentes cultures autochtones demeurent mal connues des politiciens, des professionnels ainsi que des scientifiques (Coebergh et al., 1999; Rugge, 2006 ; Kāhui Tautoko Consulting, 2007 ; Mihaere, 2015 ; Leaming & Willis, 2016 ; Shepherd & Ilalio, 2016; Goddard & Myers, 2017; Gutierrez, 2018; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018; Fox, 2019 ; Perley-Robertson et al., 2019). Pour la plupart des chercheurs, une meilleure connaissance des cultures autochtones n'est possible que par leur intégration et leur participation à l'administration de la justice et aux interventions qui les concernent. Shepherd (2016) soutient également que les personnes qui travaillent sur les questions autochtones ont l'obligation de les inclure dans leurs travaux. Il ne s'agit donc pas ici d'une option, mais bien d'une obligation (Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016). Il importe donc de ne pas faire le travail à la place des Autochtones, mais plutôt de collaborer avec eux et de tenir compte de leur vision dans les différentes interventions mises en place pour eux (Mihaere, 2015 ; Gutierrez, 2018).

Les études consultées adoptent donc une position quasi consensuelle quant à la nécessité de former ou de mieux former les professionnels aux réalités culturelles des Autochtones. Plusieurs soutiennent que la question de la formation culturelle des professionnels en est une qui rejoint l'éthique professionnelle. Pour certains, le manque de connaissance des concepts culturels par les professionnels est en partie responsable du traitement discriminatoire vécu au sein de la justice pénale chez les peuples autochtones au Canada, comme ailleurs (Rugge, 2006 ; Hart, 2016 ; Mundine et al., 2016 ; Shepherd, 2016 ; Gutierrez, 2018 ; Hansen, 2018).

Considérant le fait que la majorité des outils d'évaluation du risque font une place au jugement clinique, il devient évident que la validité des conclusions dépend aussi des connaissances culturelles que possèdent les professionnels (Shepherd et al., 2014 ; Shepherd, 2016). À cet effet, Shepherd et al. (2014) soutiennent que la capacité d'un professionnel à reconnaître les besoins spécifiques, le potentiel de risque et les repères culturels est tributaire de la formation qu'il possède. Certains auteurs vont jusqu'à dire que, pour des raisons éthiques, seuls les professionnels qui possèdent les compétences culturelles ou qui sont eux-mêmes d'origine autochtone devraient être autorisés à intervenir auprès des Autochtones confiés aux services correctionnels (Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016). L'amélioration des compétences culturelles des professionnels est d'ailleurs une des recommandations qu'ont adressée Mundine et al. (2016) au département des services correctionnels australiens afin de diminuer la récidive criminelle de 10 % d'ici 2020. Les résultats des taux de récidive n'ont pas été publiés à ce jour.

2 Outils d'évaluation du risque culturalistes au Canada et ailleurs

En matière de développement d'outils d'évaluation adaptés aux personnes autochtones confiés aux services correctionnels, l'examen de la littérature permet de découvrir que l'orientation prise par la Nouvelle-Zélande et l'Australie se distingue de celle du Canada. Parmi les explications avancées par différents chercheurs, qui restent toutefois à être vérifiées, on retrouve l'idée qu'au cours des deux dernières décennies, les scientifiques canadiens se seraient surtout investis dans le développement de divers outils actuariels de gestion du risque (Coebergh et al., 1999; Dawson, 1999 ; Allan & Dawson, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019 ; Shepherd et al., 2014 ; Mihaere, 2015 ;

Shepherd, 2015, 2016; Hart, 2016 ; Kroner, 2016 ; Shepherd & Ilalio, 2016; Shepherd & Anthony, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018 Perley-Robertson et al., 2019). Ce faisant, leurs efforts sont demeurés centrés sur la validation des outils développés auprès de diverses populations au détriment de la création d'outils adaptés aux spécificités culturelles telles que celles Autochtones. Le repérage des études réalisées dans divers pays a toutefois permis de quitter les débats entourant la validation des outils de gestion du risque et de découvrir différents outils ayant été créés pour les populations autochtones.

2.1 La Nouvelle-Zélande

Certains auteurs reconnaissent depuis plusieurs années déjà que leur population caucasienne néo-zélandaise diffère de la population caucasienne du Canada (Coebergh et al., 1999). Un tel constat revêt un caractère encore plus évident lorsqu'il est question des différences entre la population caucasienne canadienne et les Māoris (Coebergh et al., 1999; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, 2005 ; Chalmers, 2014 ; Mihaere, 2015 ; Leaming et Willis, 2016 ; Tamatea, 2017). Face à cela, différentes initiatives visant à développer des outils d'évaluation du risque de récidive et des besoins criminogènes spécifiques aux Māoris ont été entreprises par la communauté scientifique néo-zélandaise.

***Le Criminogenic Need Inventory*²**

Le *Criminogenic Need Inventory* (CNI) constitue le tout premier outil de gestion du risque à avoir été mis sur pied en contexte néo-zélandais (Coebergh et al., 1999 ; Mihaere, 2015). Il a été créé dans le but de remplacer le LSI-R et de disposer d'un outil d'évaluation du risque plus adapté aux populations caucasiennes néo-zélandaises (Coebergh et al., 1999). Bien qu'il ait été mis sur pied pour la population générale de la Nouvelle-Zélande, il convient toutefois de saisir son fonctionnement puisqu'il utilise un cadre d'évaluation commun et que c'est à partir de ce dernier que fut mis sur pied le second outil d'évaluation du risque qui sera abordé ici, soit le *Māori Cultural Related Need Inventory* (MaCRN). Le CNI est un outil d'évaluation *pré et postsentenciel* conçu pour les individus qui présentent un haut risque de récidive. Se concentrant uniquement sur les facteurs dynamiques de risques et de besoins, il repose néanmoins sur une structure

² Dans le cadre de la présente revue de la littérature, il n'a pas été possible d'accéder à cet outil spécifique.

d'évaluation cognitivo-comportementale similaire à celle qui est utilisée en Amérique du Nord (Coebergh et al., 1999 ; Mihaere, 2015).

Sur le plan de la structure interne, le CNI comprend des questions d'évaluation *présentencielle* qui couvrent essentiellement deux périodes. La première période est appelée la période d'offense « offending period » (OP), alors que la seconde réfère à la période de prédisposition à l'offense « predisposing period » (PP).

Pour ce qui est de la période d'offense, les questions couvrent la journée avant la commission du délit jusqu'au délit lui-même. L'objectif ici est de mettre en place un processus d'enquête dans le but de faire raconter les événements au justiciable et les sentiments associés au passage à l'acte (Coebergh et al., 1999). À cette étape, le professionnel/évaluateur doit tenter de rebâtir la « chaîne des événements », tout en cherchant à mettre en évidence les besoins criminogènes présents au moment du délit « offending period criminogenic need » (OCN). Les principaux besoins repérés sont :

- La propension au crime ;
- L'association à des pairs criminels ;
- Les relations ;
- L'alcool ;
- La drogue ;
- La prise de risque ;
- L'impulsivité.

Certains autres facteurs plus complexes comme : la santé mentale, les crimes sexuels, etc. doivent également être évalués par un spécialiste désigné (Coebergh et al., 1999).

Les questions associées à la période de prédisposition (PP) couvrent, quant à elles, la période de six mois précédant l'offense jusqu'à sa commission. À partir de questions ouvertes et de type « enquête » (quoi, comment, où, etc.), le professionnel/évaluateur doit recueillir des informations sur les besoins criminogènes qui ont prédisposé l'individu à la commission de l'infraction (Coebergh et al., 1999). Parmi les facteurs évalués, on retrouve entre autres :

- Les émotions ;

- Les cognitions reliées à l’offense ;
- La propension à la violence ;
- L’association à des pairs criminalisés ;
- Les relations ;
- L’alcool ;
- La drogue ;
- La prise de risque ;
- L’impulsivité ;
- Les problèmes de jeux ;
- Le style de vie de l’individu.

La structure du CNI comporte également une évaluation *postsentencielle* qui est réalisée au début de la peine d’incarcération pour les individus à haut risque de récidive. Elle couvre essentiellement les mêmes dimensions que l’évaluation *présentencielle*. La principale différence réside dans la nature des questions. En effet, celles-ci sont surtout orientées de manière à permettre l’élaboration d’un plan de traitement, l’identification et la description des interventions jugées nécessaires envers les individus (Mihaere, 2015).

Selon Coebergh et al. (1999), une des particularités du CNI est que cet outil évalue la sévérité des besoins criminogènes. En d’autres termes, plus le besoin est sévère, plus il contribue à l’offense. L’évaluation de la sévérité repose sur les périodes présentées (OP et PP), ce qui permet de baser la mesure de la sévérité uniquement sur l’évaluation des facteurs dynamiques. Il est donc souhaité de mettre à jour les besoins criminogènes les plus importants de manière à pouvoir les améliorer au cours de la période d’incarcération (notamment par l’utilisation de programmes, de thérapies, etc.) (Coebergh et al., 1999 ; Mihaere, 2015).

Rapidement, le CNI a été considéré comme étant applicable aux Māoris dans la mesure où, contrairement à d’autres outils, il présente un potentiel qui permet de mesurer les besoins criminogènes de cette population (Coebergh et al., 1999). Or, avant même sa sortie, l’outil s’est retrouvé au centre d’une controverse entourant la manière dont il pourrait s’appliquer concrètement aux Māoris (Mihaere, 2015). En effet, différents auteurs (Waitangi Tribunal, 2005 ;

Mihaere, 2015) ont dénoncé le fait que l’outil ne prenait pas suffisamment en compte les facteurs propres à la culture māorie et leur passé colonial. Ainsi, bien que Coebergh et al. (1999) ont démontré que le CNI, toutes populations confondues, est presque aussi prédictif que le LSI-R et que le test de fiabilité a démontré une fidélité de 83 % comparativement à 88 % pour le LSI-R, cet outil n’a donc pas été un franc succès auprès des scientifiques désireux de développer un outil d’évaluation adapté à la culture māorie.

Le Māori Cultural Related Need Inventory³

À la suite des critiques ayant été adressées envers le CNI, le *Department of Corrections* de la Nouvelle-Zélande a décidé, au début des années 2000, de mettre en place un nouvel outil intitulé : le *Māori Cultural Related Need Inventory* (MaCRN) (Coebergh et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005 ; Mihaere, 2015). Cet outil s’ajoute à l’évaluation effectuée par le CNI tout en s’inspirant de la même structure, soit les deux mêmes périodes (OP et PP). L’appellation de cet outil laisse entrevoir la cible qui cherche à atteindre le *Department of Corrections* de la Nouvelle-Zélande, soit la culture. Elle évoque également la croyance selon laquelle la délinquance, chez les Māoris, est associée à une identité māorie compromise (McIntosh & Workman, 2017). Le MaCRN s’articule autour des deux prémisses suivantes : 1) la culture est un élément pouvant expliquer le risque de récidive chez les Māoris et 2) les besoins culturels spécifiques des Māoris ne sont pas évalués par les outils disponibles (Coebergh et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005).

Le MaCRN évalue six besoins culturellement spécifiques aux Māoris. Le premier besoin évalué est celui de *l’identité culturelle*. Le choix de ce facteur repose sur plusieurs études qui démontrent l’importance de l’identité culturelle dans la délinquance des Autochtones, Māoris, Torres Strait Islander, etc. (Harris et al., 2011 ; Chalmers, 2014 ; Shepherd et al., 2014 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Shepherd, 2015; Leaming & Willis, 2016; Maurutto & Hannah-Moffat, 2016; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, 2017; Tamatea, 2017; Gutierrez, 2018 ; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018). L’évaluation de ce premier besoin permet ainsi d’établir le lien entre une identité culturelle sécurisante, le bien-être social et économique des Māoris. Différentes représentations soit *procriminelle* ou *prosociale* de ce qu’est l’identité māorie

³ Dans le cadre de la présente revue de la littérature, il n’a pas été possible d’avoir accès à cet outil.

sont engendrées par l'hypothèse de la perte de l'identité culturelle, des valeurs et des traditions māories (Waitangi Tribunal, 2005). L'évaluation de ce facteur permet d'établir le rapport qu'entretient la personne avec son identité culturelle. Par la suite, le professionnel/évaluateur examine de quelle manière cette perception précipite (OP) ou prédispose (PP) le passage à l'acte chez l'individu (Coebergh et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005).

Le second besoin analysé par l'outil est la *tension culturelle*. Elle émerge de l'hypothèse selon laquelle un manque de stratégie d'adaptation positive « *coping skills* » est associé à une augmentation du risque de récidive (Maynard et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005). Les éléments associés à la tension culturelle sont ceux qui concernent notamment l'histoire coloniale, la perte de l'identité culturelle et le racisme subi qui pourraient engendrer des stressseurs liés à la culture. Le besoin mesure la nature et l'étendue de la tension culturelle vécue, la capacité de l'individu à reconnaître cette tension et à y faire face de manière socialement acceptable (Coebergh et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005).

Le troisième besoin est le *manque de contact avec le Whānau*. Ce terme issu de la culture māorie signifie « famille élargie ». Le mot engloberait les liens familiaux au sens physique, émotionnel, mental et spirituel (The Encyclopedia of New Zealand, 2011). Comme la culture māorie prône l'interdépendance entre ses membres et l'identité collective, le professionnel/évaluateur doit partir de la théorie qu'un manque de contact avec le Whānau est lié à la délinquance (Coebergh et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005). Or, dans la culture māorie, le Whānau n'est pas nécessairement lié à la famille immédiate de l'individu. Une personne pourrait décider de faire d'un groupe criminalisé son Whānau, par exemple. Le malentendu entourant la notion de Whānau pose donc certains défis à l'évaluation de ce besoin.

Le quatrième besoin considéré par le MaCRN est le *stress relié au Whānau*. En d'autres termes, cela concerne la « famille élargie » elle-même. Les membres du Whānau peuvent vivre certains événements négatifs qui provoquent du stress chez l'individu criminalisé. Ce concept peut être interprété comme une sorte de détresse empathique en lien avec l'interdépendance des membres prônée par la culture māorie (Waitangi Tribunal, 2005). Selon les auteurs, le comportement délinquant pourrait s'expliquer par le fait que le justiciable a tenté de venir en aide

à un autre membre du Whānau, et ce, même si le comportement contrevient à la loi (Waitangi Tribunal, 2005).

Le cinquième besoin est celui de *l'influence sociale du Whānau sur la commission du crime*. L'évaluateur tente de déterminer les comportements et les attitudes antisociales à l'intérieur de la « famille élargie » qui peuvent influencer le maintien du comportement délinquant de l'individu (Coebergh et al., 1999 ; Maynard et al, 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005). Dans la mesure du possible, le professionnel interpelle les membres du Whānau afin de valider les informations recueillies auprès du contrevenant.

Enfin, le sixième besoin évalué par le MaCRN est appelé : *Whakawhanaunga*. Dans la culture māorie, le Whakawhanaunga est défini comme étant l'élément qui fournit de la force, du réconfort, du soutien et de la compréhension dans la famille (Coebergh et al., 1999). Cet élément est considéré comme étant unique aux besoins des Māoris. Cependant, il est clair qu'un Māori qui ne trouverait pas les besoins affectifs du Whakawhanaunga dans sa famille pourrait se tourner vers d'autres sources. On pense notamment aux individus d'un groupe criminalisé, pour lesquels le Whānau serait relié afin de trouver ces besoins (Coebergh et al., 1999 ; Maynard et al, 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005). Ainsi, l'analyse de ce besoin vise à déterminer qui fait partie de la « famille élargie » du contrevenant afin de comprendre vers qui l'individu est susceptible de se tourner pour trouver les sentiments véhiculés par le Whakawhanaunga. Une fois cet élément identifié, l'évaluateur doit alors se positionner sur la place et le rôle du groupe dans la commission du délit (Coebergh et al., 1999).

Après seulement trois ans d'utilisation, le MaCRN fut considéré comme l'un des outils les plus controversés (Mihaere, 2015). Il sera considéré comme un outil qui désavantage à plusieurs égards les Māoris. Tout d'abord, on dénonce le fait que certains aspects de la vie des Māoris soient classifiés en tant que facteurs explicatifs du crime ou comme venant aggraver certains items. En ce sens, Mihaere (2015) ajoute que le MaCRN n'a donc pas atteint son objectif d'intégrer des concepts culturels rendant ainsi l'évaluation des risques et des besoins plus justes pour les Māoris par rapport aux autres cultures. De plus, comme l'outil contribue à dépeindre une image négative des Māoris, les conclusions tirées du MaCRN influencent en ce sens la manière dont sont perçus

les Māoris par les praticiens qui œuvrent à différentes étapes du processus judiciaire et correctionnel (Mihaere, 2015). Finalement, l'autre principal problème identifié par les recherches ayant été réalisées sur cet outil d'évaluation est celui qu'il utilise dans le même cadre que le CNI qui s'inspire des outils d'évaluation nord-américains et donc éloigné de la réalité autochtone néo-zélandaise. Sur la base de telles critiques, plusieurs auteurs en viennent à conclure que le MaCRN ne fournit aucun élément « novateur » quant à l'évaluation des personnes d'origine māorie (Coebergh et al., 1999 ; Maynard et al, 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005 ; Mihaere, 2015). L'outil sera donc abandonné.

Le Specialist Māori Cultural Assessment (SMCA) ⁴

Le *Specialist Māori Cultural Assessment (SMCA)* est un outil d'évaluation du risque qui a été conçu pour que l'évaluation soit effectuée par un professionnel issu de la culture māorie (Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Mihaere, 2015; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, mai 2017). Actuellement utilisé en Nouvelle-Zélande, il a été mis en place pour remplacer le MaCRN et répondre de manière plus appropriée aux préoccupations concernant l'évaluation du risque et des besoins de la population correctionnelle d'origine māorie (Kāhui Tautoko Consulting, 2007 ; Mihaere, 2015). L'outil a également été développé dans le but de motiver les contrevenants māoris à s'investir dans des programmes correctionnels culturels leur permettant de travailler sur divers aspects associés à leur délinquance (Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Mihaere, 2015 ; Campbell, 2016 ; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, avril 2017 ; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, mai 2017 ; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, octobre 2017).

Utilisé auprès des contrevenants qui purgent une peine carcérale de 26 semaines et plus et de ceux en suivi probatoire dans la collectivité, le SMCA vise à colliger de l'information détaillée sur les forces culturelles de la personne que l'on ne retrouve pas dans les dossiers correctionnels (Mihaere, 2015). Il importe de préciser que le SMCA n'est pas un outil d'évaluation du risque obligatoire et il n'est pas utilisé par les professionnels de manière aussi systématique que l'est le LSI-R, par exemple. De fait, lorsque l'agent de probation ou le gestionnaire de cas désire utiliser

⁴ Cet outil peut être consulté à l'annexe A du rapport.

le SMCA, il doit en faire la demande au Service correctionnel qui fera le traitement de la demande ainsi que le pont vers un évaluateur māori pour compléter l'outil avec le client. Comme le démontre l'étude de Kāhui Tautoko Consulting (2007), plusieurs agents ont montré une réticence quant au fait que l'évaluation du SMCA soit réalisée par du personnel māori puisqu'ils considèrent que leur propre manque de connaissance culturelle ne leur permet pas d'interpréter les aspects cliniques mis en exergue par l'évaluation produite.

Malgré les réticences des professionnels allochtones, il n'en demeure pas moins que cette initiative répond directement aux chercheurs qui, depuis les deux dernières décennies, insistent sur l'importance de mieux former les professionnels ou encore d'incorporer davantage de professionnels issus des Premières Nations dans les différents processus (Coebergh et al., 1999; Allan & Dawson, 2002 ; Aggarwal, 2012 ; Chalmers, 2014 ; Shepherd et al., 2014 ; Mihaere, 2015 ; Hart, 2016 ; Maurutto & Hannah-Moffat, 2016; Shepherd, 2016; Shepherd & Ilalio, 2016; Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016 ; McIntosh & Workman, 2017; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018; Fox, 2019 ; Peterson, 2019;). Un autre élément présent chez le SMCA, qui fut d'ailleurs soulevé par plusieurs participants de l'étude de Kāhui Tautoko Consulting (2007), a été de considérer davantage les dimensions individuelles plutôt que celles associées aux comportements délictueux. En plus de redonner le sens de l'humanité aux Māoris (Kāhui Tautoko Consulting, 2007), ce changement a contribué à donner une place plus importante au jugement clinique et à envisager l'évaluation comme une discussion entre les deux parties (Campbell, 2016).

Le SMCA comporte 58 questions, majoritairement ouvertes, qui explorent six dimensions de l'individu. Ces dimensions sont :

1. La personne elle-même ;
2. Les aspects du Whānau (famille élargie) de la personne ;
3. Les aspects de la pensée ;
4. Les aspects de la santé ;
5. Les aspects de l'esprit (spirit) ;
6. Tout autre aspect que la personne juge important.

(Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, octobre 2017). Lors des séances cliniques, les discussions s'articulent autour de quatre principaux domaines clés qui sont de prendre soin les uns des autres, les relations, le *leadership* et la spiritualité (Department of Corrections Ara Poutama Aotearoa, mai 2017). Le processus d'évaluation est fondé à partir de la culture māorie, de leurs perspectives, de leurs savoirs et de leurs protocoles. Ceci permet d'atténuer les barrières pouvant exister entre la personne māorie et l'évaluateur même si ce dernier est d'origine māorie. Cette manière de procéder permet, entre autres, de valider la véracité des propos rapportés par l'individu, de documenter le bien-être de la personne, d'établir les besoins clés en matière de risque de récidive et de motiver la personne à s'impliquer dans un processus de changement (Kāhui Tautoko Consulting, 2007). Le SMCA est classé en tant qu'outil motivationnel puisqu'il crée un rapprochement entre deux personnes māories et il valorise la participation active de l'individu interrogé aux fins de l'évaluation de son risque de récidive.

Dans le but de mieux déterminer les impacts du SMCA, le *Department of Corrections* de la Nouvelle-Zélande a mandaté la firme Kāhui Tautoko Consulting (2007) afin de réaliser une étude évaluative de l'outil. L'étude visait trois objectifs principaux :

- 1) Enquêter et documenter les impacts à court et à moyen terme du SMCA sur les contrevenants ainsi que la manière dont l'outil facilite l'orientation des Māoris vers les services appropriés.
- 2) Identifier les impacts à court et à moyen terme du SMCA sur la motivation individuelle du contrevenant à changer et à participer à des programmes.
- 3) Identifier les impacts à court et à moyen terme du SMCA sur la manière dont il aide à renforcer les liens entre le Whānau (famille élargie), la communauté et les Māoris évalués.

Les données ont été obtenues auprès de 31 contrevenants māoris provenant de différents établissements carcéraux, de 12 Māoris en suivi communautaire, de 107 agents de probation ou agent en milieu carcéral et de 9 agents māoris spécialisés dans le SMCA. Les résultats du premier objectif indiquent que bien que la majorité des Māoris aient augmenté considérablement leur niveau de motivation à participer à des programmes ou encore à se pencher sur leurs problèmes de

délinquance, très peu de Māoris ont pu accéder à un programme culturel pour faire face à leur problématique. Ainsi, après quelques temps, on constate que la motivation s'est graduellement estompée. Ces résultats amènent les auteurs à conclure qu'il est primordial que l'évaluation précède de peu l'entrée dans un programme culturellement approprié (Kāhui Tautoko Consulting, 2007). Ceci revêt un caractère important considérant que 75 % des répondants māoris affirment que l'évaluation a été fortement positive pour eux, mais qu'ils ne savaient pas où se diriger par la suite. Il devient donc impératif que les agents de gestion de cas s'assurent d'effectuer les suivis nécessaires afin de permettre aux contrevenants māoris d'accéder aux programmes culturels (Kāhui Tautoko Consulting, 2007).

Les résultats relatifs au second objectif permettent de constater que pendant le processus d'évaluation, les répondants avaient tendance à s'investir fortement et à faire preuve d'une grande honnêteté envers l'évaluateur, puisque les échanges leur permettaient de se reconnecter avec leurs repères culturels et que l'outil se centrait sur les forces de la personne plutôt que sur ses faiblesses. À la suite de l'évaluation par le SMCA, une augmentation générale de 17 % de la motivation à participer à un programme a été observée en plus d'une baisse des comportements violents en détention. Avant l'évaluation du SMCA, seulement 36 % des participants avaient entrepris des démarches pour entrer dans un programme ou commencer un cheminement de changement personnel. Suivant l'évaluation, il ne restait que 16 % des Māoris à l'étape de la prise de décision. Également, le nombre de Māoris qui avaient fait des démarches de demande d'aide a augmenté de 9 à 15 % (Kāhui Tautoko Consulting, 2007). De la même manière que pour le premier objectif, l'étude décèle une régression dans la motivation de l'individu évalué lorsqu'il y a un manque de continuité entre l'évaluation et l'intégration dans un programme culturel.

Finalement, les résultats liés au dernier objectif indiquent que plusieurs Māoris, suivant la réalisation de l'évaluation, ont décidé d'écrire à leur famille et de parler à des membres importants de leur Whānau. Pour la plupart, l'évaluation leur a rappelé l'importance du rôle qu'ils ont à jouer dans leur Whānau et auprès des jeunes. Avant l'évaluation, 20 % des Māoris étaient motivés et 56 % étaient très motivés à augmenter leurs liens avec le Whānau. Après l'étude, 32 % se disaient maintenant motivés et 60 % très motivés. Une fois de plus, l'étude montre que le manque de suivi

à la suite de la réalisation du SMCA a pour conséquence que cette motivation diminue avec le temps (Kāhui Tautoko Consulting, 2007).

D'autres constats importants se dégagent de l'étude réalisée par Kāhui Tautoko Consulting (2007). D'abord, l'étude permet d'établir scientifiquement qu'une évaluation culturellement appropriée, réalisée par un Māori pour un Māori, a des effets positifs et marqués sur la motivation des personnes évaluées à changer. Par ailleurs, elle appuie l'idée qu'il est fondamental d'augmenter les connaissances sur la culture autochtone des professionnels non autochtones au sein des différents services correctionnels afin que ceux-ci puissent interpréter avec rigueur les données issues d'un outil culturellement adapté. En effet, le manque de connaissance de la culture māorie par les professionnels fait en sorte qu'ils ne comprennent pas bien plusieurs conclusions de l'évaluation. À cet effet, soulignons que 78 % des agents de surveillance communautaire qui avaient demandé une telle évaluation affirmaient avoir mal saisi le contenu de celle-ci et, de ce fait, étaient moins disposés à la demander de nouveau.

2.2 L'Australie

Les chercheurs australiens sont parmi les premiers scientifiques à avoir contribué au développement de diverses avenues en ce qui a trait à l'évaluation du risque de récidive des contrevenants autochtones dans leur pays (Allan & Dawson, 2002). Cette section rend compte des données australiennes disponibles quant à l'évaluation du risque auprès de la population autochtone.

Le 3-predictor model ⁵

Le *3-predictor model* est le produit d'une étude portant sur les facteurs spécifiques associés à la récidive des Autochtones qui commettent des infractions sexuelles (violentes ou non violentes) en Australie (Allan & Dawson, 2002). L'un des objectifs de l'étude consistait à se doter d'un outil local qui prend en compte uniquement les facteurs de risques spécifiques des Autochtones d'Australie qui ont des contacts avec les services correctionnels (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019). Il est important de préciser que bien que cette étude n'ait pas mené à la

⁵ Malgré nos tentatives, il n'a pas été possible d'accéder à l'outil dans le cadre de ce rapport.

création d'un outil d'évaluation du risque culturellement adapté aux contrevenants autochtones, elle a néanmoins permis d'établir trois facteurs particuliers ayant une association statistiquement forte avec la récidive sexuelle chez les contrevenants autochtones.

Au moment d'entamer leurs analyses, les auteurs avaient déterminé 67 prédicteurs à partir des dossiers de 1838 contrevenants autochtones (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019). Ils en ont ensuite discriminé 57 jusqu'à en retenir 10 qui ont une association statistiquement bonne avec une récidive sexuelle. Une analyse de la fonction discriminante de chacun des éléments (*DFA analysis*) a permis de cibler trois facteurs qui identifiaient le mieux les individus à risque de récidive et ceux qui ne le sont pas. Ces trois facteurs sont : les buts irréalistes à long terme (*unrealistic long-term goals*) ; le plan de sortie irréaliste (*unfeasible release plans*) et le manque de stratégies d'adaptation (*bad coping skills*) (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019).

Un but irréaliste à long terme est défini comme étant l'incapacité d'un individu de bâtir un plan réaliste pour le futur. À partir des informations présentes dans l'historique et les circonstances de l'individu dans son dossier correctionnel, il devient possible de statuer si l'individu peut ou non accomplir les buts qu'il s'est donnés (Allan & Dawson, 2002). Le plan de sortie irréaliste correspond, quant à lui, à l'absence de plan réaliste ou réalisable à la sortie de l'établissement carcéral ou du tribunal. Le manque de soutien dans la communauté permettant la réalisation du plan est un facteur. Enfin, le manque de stratégies d'adaptation est défini à partir de faits consignés au dossier qui révèlent que l'individu utilise l'alcool, la drogue ou d'autres moyens mal adaptés comme stratégies d'adaptation pour faire face à différentes situations problématiques (Allan & Dawson, 2002).

Lors de la phase de validation, le *3-predictor model* avait classifié correctement 92,6 % de tous les cas retenus (Allan & Dawson, 2002). Plus précisément, l'outil avait obtenu une validité prédictive de 92,3 % pour la classification des récidivistes et une validité de 93,6 % pour la classification des non-récidivistes.

En 2004, les auteurs reprirent l'outil en utilisant cette fois-ci une cohorte de 258 individus afin d'examiner leurs dossiers post-libératoires et de déterminer l'efficacité du *3-predictor model* (Allan & Dawson, 2004). Lors de cette deuxième tentative, ils ont pu constater que le modèle est parvenu à identifier correctement près de 92 % des récidivistes et que seulement 6 % des non-récidivistes avaient été catégorisés incorrectement.

Quelques années plus tard, ces mêmes auteurs (Allan et al., 2006) entreprirent de comparer le *3-predictor model* à deux outils validés en Amérique du Nord, soit le *Static-99* et le *Rapid Risk Assessment for Sexual Offender Recidivism* (RRASOR), ainsi qu'un outil développé en Australie, le *Violent Offender Treatment Program Risk Assessment Scale* (VOTPRAS). À partir d'un échantillon de 347 Autochtones et de 191 non-Autochtones, les auteurs concluent que le *3-predictor model* est plus prédictif que ces trois autres outils. Les résultats ont montré une classification des non-récidivistes efficace à 90 % et une prédiction de 82,5 % des récidivistes, lorsque les individus ayant commis des crimes sexuels violents étaient retirés (Allan et al., 2006).

À la suite de ces différentes études, les auteurs tirent quelques constats intéressants. D'abord, le fait que les trois facteurs les plus prédictifs du modèle soient dynamiques est surprenant (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019). Au départ, les auteurs ne ciblaient pas des facteurs statiques ou dynamiques en particulier. Ainsi, lors de la première étude réalisée en 2002, ils s'attendaient à ce que leur modèle comprenne des facteurs dynamiques. Un tel résultat les conduit donc à admettre que les facteurs dynamiques jouent un rôle particulièrement important en matière de récidive sexuelle des justiciables autochtones australiens (Allan & Dawson, 2002). Même si ces données sont importantes, les auteurs suggèrent de ne pas utiliser le *3-predictor model* en Australie tant que d'autres recherches ne viennent pas confirmer leurs résultats. Ils précisent également que leurs études témoignent du fait qu'il est possible de bâtir un outil en Australie pour les individus autochtones qui commettent des crimes sexuels et que le *3-predictor model* s'avère être plus prédictif que les outils créés outremer et ceux non spécifiquement adaptés aux Autochtones (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019).

Malgré de telles avancées, les auteurs qualifient néanmoins leurs études de « décevantes » dans la mesure où ils ont été incapables de créer un outil culturellement adapté et que les résultats

obtenus les forcent à reconnaître que le *3-predictor model* comporte plusieurs limites (Allan & Dawson, 2002, 2004 ; Allan et al., 2006, 2019). Même si le modèle a montré une bonne validité prédictive, ils indiquent que son utilisation ne pourrait être acceptable qu'à condition que les communautés autochtones soient impliquées à toutes les étapes (planification, développement, etc.) de la réalisation d'un tel outil. Si les collectivités autochtones ne participent pas à ces développements, le risque qu'elles perçoivent ces avancées comme pouvant engendrer davantage de préjudices ou de la discrimination à leur égard est bien réel. Ce dernier constat sera d'ailleurs réitéré par d'autres auteurs dont Rugge (2006) et Harris et al. (2011).

2.3 Les États-Unis

Les scientifiques néo-zélandais reconnaissent la culture comme l'élément central qui particularise l'évaluation du risque de récidive appliqué aux populations autochtones (Coebergh et al., 1999; Maynard et al., 1999 ; Waitangi Tribunal, 2005 ; Chalmers, 2014 ; Mihaere, 2015 ; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, octobre 2017 ; Macintosh & Workman, 2017 ; Tamatea, 2017). Cependant, les chercheurs étatsuniens estiment plutôt que c'est l'histoire qui particularise l'évaluation du risque de récidive auprès des contrevenants autochtones (Whitbeck et al., 2004; Hansen, 2018; Fox, 2019; Hansen, Swaney, Fox, Miller, Billedeaux & Matt, s.d.).

Avant d'examiner les différents outils américains ayant été développés pour les contrevenants autochtones et les résultats des travaux de recherche qui s'y rattachent, il convient de dire quelques mots sur les auteurs ayant contribué à corréler la véritable *histoire* des Autochtones du Canada à l'évaluation du risque de récidive. Depuis 2004, force est de constater que Whitbeck et al. (2004) ont contribué largement à éveiller les chercheurs œuvrant dans le domaine de l'évaluation du risque. Notamment, ils ont souligné les liens qui existent entre les pertes historiques vécues par des générations successives d'Autochtones, les symptômes de détresse psychologique, la discrimination et l'abus de substances. Dans le cadre d'une étude qui vise à contraster le vécu des victimes de l'Holocauste avec celui des Autochtones d'Amérique en général, les auteurs établissent que les Autochtones d'Amérique sont constamment remis face à leurs pertes historiques. Celles-ci se traduisent par leurs conditions de vie au sein des collectivités, l'empiétement territorial des Euro-Américains, la perte des langages, la perte des traditions et des activités culturelles, la perte de la structure familiale ancestrale ou encore, la perte des pratiques

traditionnelles de guérison (Whitbeck et al., 2004). Selon eux, le fait d’être constamment remis devant ces faits, en plus de vivre au quotidien de la discrimination, est la clé pour comprendre les traumas historiques et les comportements problématiques actuels qui se retrouvent chez de nombreux Autochtones.

Les conclusions de Whitbeck et al. (2004) trouvent écho auprès de la chercheuse Hansen (2018). C’est en effet à cette dernière que l’on doit le rapprochement le plus direct entre les différentes échelles qui se concentrent sur la dimension historique des Autochtones et les facteurs de risque de récidive et de résilience des populations autochtones d’Amérique.

En 2018, Hansen entreprend une importante analyse comparative de cinq échelles d’évaluation traitant de la question de l’histoire et du risque de récidive chez les Autochtones : soit le *Historical Loss Scale* (HLS), le *Historical Loss Associates Symptôms Scale* (HLASS), le *Cultural Connectedness Scale* (CCS), le *LSI-R* et le *Reentry Intake and Assessment Tool* (RIAT). Son analyse repose sur des données d’archives personnalisées sur 166 adultes autochtones ayant été impliqués dans des activités criminelles et qui ont été confiées aux services correctionnels fédéraux. La présente section expose les résultats des différentes études qui se sont intéressées à ces échelles.

Le *Historical Loss Scale* ⁶

Le *Historical Loss Scale* (HLS) a été développé en 2004 par Whitbeck et ses collègues. L’objectif de cette échelle consiste à mettre en rapport les pertes historiques qu’ont connues les Autochtones américains et l’univers cognitif des Autochtones contemporains afin d’évaluer la prévalence des pensées reliées à douze pertes historiques ou culturelles. La cotation de l’échelle a été constituée à partir de cercles de discussions avec des Autochtones et approuvée par des aînés de diverses collectivités du Midwest américain (Whitbeck et al., 2004).

Les participants de l’étude de Whitbeck et al. (2004) ont été invités à compléter le HLS et à identifier la fréquence à laquelle ces pertes historiques leur viennent à l’esprit. L’analyse des

⁶ Cette échelle d’évaluation se trouve en annexe B.

données de 143 parents autochtones américains ayant des enfants âgés de 10 à 12 ans montre que près de 18,2 % des individus questionnés pensent à la perte territoriale sur une base quotidienne et ce chiffre augmente à 28,3 % lorsque l'on prend en considération ceux qui y pensent quelquefois par semaines. De plus, les résultats indiquent que près de 36,3 % des individus pensent à tous les jours aux pertes associées à la spiritualité et ce chiffre augmente à 54,8 % lorsqu'on ajoute les personnes qui y pensent quelquefois par semaine. En ce qui a trait au vécu relié aux mauvais traitements institutionnels, l'étude révèle que 22,2 % des répondants soutiennent penser à ces mauvais traitements tous les jours et 29 % y pensent toutes les semaines. Enfin, 33,7 % des répondants disent penser à chaque jour à la perte de leur culture, alors que 48,1 % disent y penser toutes les semaines. Le tableau suivant résume l'ensemble des résultats obtenus par Whitbeck et al. (2004) :

Tableau 1 : Fréquence en pourcentage des pensées sur les pertes

	Never	Yearly or special times	Monthly	Weekly	Daily	Several times a Day
Loss of our land	25.2	32.7	13.8	10.1	10.7	7.5
Loss of our language	11.9	21.3	15.0	15.6	27.5	8.8
Losing our traditional spiritual ways	11.3	18.9	15.1	21.4	25.2	8.2
The loss of our family ties because of boarding schools	44.3	26.6	11.4	5.1	8.2	4.4
The loss of families from the reservation to government relocation	52.2	23.3	8.8	6.3	5.7	3.8
The loss of self respect from poor treatment by government officials	29.1	22.2	19.6	7.0	14.6	7.6
The loss of trust in whites from broken treaties	28.7	28.7	12.1	7.6	15.3	7.6
Losing our culture	10.6	20.0	21.3	14.4	25.6	8.1
The losses from the effects of alcoholism on our people	7.5	13.2	15.7	17.6	30.2	15.7
Loss of respect by our children and grandchildren for elders	8.8	10.0	16.3	27.5	28.1	9.4
Loss of our people through early death	9.4	15.6	20.6	21.3	24.4	8.8
Loss of respect by our children for traditional ways	11.9	18.2	17.0	17.6	25.8	9.4

Hansen (2018) s'est inspirée du HLS afin d'y établir les liens avec la récidive criminelle des personnes d'origine autochtone. Dans son étude, elle démontre qu'une personne qui pense à ses pertes historiques augmente ses chances de récidiver telles que mesurées par le HLS. Plus spécifiquement, elle constate que l'augmentation d'un seul point dans le score total de l'outil est associée à une diminution de 11 % des chances de récidive chez les répondants autochtones.

L'hypothèse mise de l'avant par l'auteure postule que, chez les personnes autochtones, le fait de penser à ses pertes historiques et d'avoir une réponse émotive serait un facteur de protection telle qu'évaluée par le HLASS. En effet, selon elle, le fait de penser davantage aux pertes historiques pourrait être associé à une plus grande conscience sociale concernant les injustices. Elle explique qu'il se peut que les Autochtones soient de plus en plus conscients des injustices historiques et qu'à l'aire des médias sociaux, ils soient davantage exposés à certains contenus qui augmentent la fréquence de leurs réflexions sur les pertes historiques, et ce, sans résultats négatifs. Toujours selon Hansen, cette exposition accrue pourrait refléter un plus grand accès à du soutien de la part des communautés par le biais de discussions et de validations. Les pensées fréquentes sur les pertes historiques pourraient refléter une saine adaptation ou une plus grande conscience sociale. Pour Hansen (2018), cette hypothèse est importante dans la mesure où elle va contre le mythe selon lequel le fait de parler ou de s'intéresser aux pertes historiques peut être préjudiciable pour les individus. Cette hypothèse est aussi cohérente avec plusieurs chercheurs qui soutiennent que la culture serait protectrice lorsqu'il est question de la criminalité chez les Autochtones (Allan & Dawson, 2002 ; Whitbeck et al., 2004 ; Mihaere, 2015 ; Shepherd, 2015 ; Hart, 2016 ; Tamatea, 2017 ; Gutierrez, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018).

Le Historical Loss Associated Symptoms Scale⁷

Le HLASS (annexe C) est un autre outil développé par Whitbeck et al. (2004) qui se concentre davantage sur les émotions liées aux pertes historiques précédemment décrites. Le but de cet outil est d'identifier les réponses émotionnelles déclenchées au moment où les réminiscences des pertes historiques surviennent (Whitbeck et al., 2004 ; Hansen, 2018). Comme l'outil a été développé en parallèle avec le HLS, les deux sont intimement liés. Le HLS mesure une fréquence d'idées associée aux pertes historiques alors que le HLASS relie les émotions à ces pertes. L'objectif de l'étude Whitbeck et al. (2004) est d'associer des réponses émotionnelles aux pertes historiques. L'échelle mesure 12 émotions différentes sur une possibilité de 5 réponses : jamais, rarement, parfois, souvent et toujours (Whitbeck et al., 2004 ; Hansen, 2018).

⁷ L'échelle se trouve en annexe C.

Les résultats de l'étude réalisée par Whitbeck et al. (2004) démontrent que les réponses émotionnelles les plus récurrentes lorsqu'une personne pense aux pertes historiques sont :

- La tristesse,
- La dépression,
- La colère,
- Des pensées intrusives,
- Le malaise envers des personnes caucasiennes,
- La peur des personnes caucasiennes,
- La méfiance (*distrust*) envers les personnes caucasiennes.

En général, 16 % des répondants soutiennent vivre de la tristesse et un sentiment de dépression et 44 % de plus disent vivre parfois ces émotions. Par ailleurs, les données indiquent que près de 25 % des répondants disent vivre de la colère et 35 % des répondants affirment vivre parfois de la méfiance envers les Caucasiens. Un résultat particulièrement intéressant est que 31 % des répondants disent éviter des places et des personnes qui leur rappellent ces pertes (Whitbeck et al., 2004). Le Tableau 2 présente les résultats complets de l'étude :

Tableau 2. Fréquence en pourcentage des réponses émotionnelles

	Always	Often	Sometimes	Seldom	Never
Often feel sadness or depression	4.4	11.3	44.0	22.0	18.2
Often feel anger	6.9	16.9	38.1	22.5	15.6
Often anxiety or nervousness	1.3	8.1	23.1	24.4	43.1
Uncomfortable around white people when you think of these losses	11.3	10.1	22.6	20.1	35.8
Shame when you think of these losses	5.0	9.4	18.8	27.5	39.4
Loss of concentration	1.3	5.0	25.6	29.4	38.8
Feel isolated or distant from other people when you think of these losses	3.1	5.0	21.3	25.6	45.0
A loss of sleep	0.0	1.3	10.0	23.8	65.0
Rage	3.1	1.9	11.9	14.4	68.8
Fearful or distrust the intentions of white people	8.8	6.9	18.9	20.8	44.7
Feel like it is happening again	5.0	3.8	22.6	17.0	51.6
Feel like avoiding places or people that remind you of these losses	3.8	4.4	22.8	15.2	53.8

En lien avec la récidive criminelle, Hansen (2018) démontre que l'augmentation d'un point du score obtenu au HLASS équivaut à une augmentation de 11 % des chances de récidive. Elle constate que l'augmentation d'un point dans la sous-échelle de la colère et de l'évitement est

associée à une augmentation de 23 % des chances de récidive. En ce sens, l’auteure formule l’hypothèse que la colère et l’évitement, comme réponse aux pensées relatives aux pertes historiques, constituent des facteurs de risque de récidive important chez les contrevenants autochtones.

Le *Cultural Connectedness Scale* ⁸

Le *cultural Connectedness Scale* (CCS) est un outil qui a été développé par Hansen et Fox en 2016. L’originalité de cet outil repose sur le fait qu’il incorpore l’élément de la culture à l’évaluation, ce que les deux échelles précédentes ne font pas (Hansen, 2018 ; Fox, 2019). L’hypothèse qui sous-tend le CCS est que l’augmentation d’une unité dans le score total serait associée à une diminution des chances de récidive (Hansen, 2018 ; Fox, 2019). Il a été développé dans l’objectif d’évaluer l’intérêt et l’accès des individus aux coutumes et aux connaissances culturelles autochtones et d’aider les agents de gestion de cas à planifier les interventions qui devront être réalisées auprès des contrevenants autochtones (Hansen, 2018 ; Fox, 2019). L’échelle comprend cinq questions à choix multiples. À travers ces questions, les personnes peuvent montrer comment ils perçoivent le lien qu’ils entretiennent avec leur culture par l’accès, la participation et l’intérêt de celle-ci. Chacun des items est classé sur une échelle de 4, 5 ou 6 points. Le total des scores varie entre 5 et 24 points, le plus haut score signifiant une forte liaison culturelle.

Dans le cadre d’une étude réalisée en 2018, Hansen a démontré que l’augmentation d’un point dans le score de l’outil était associée à une diminution de 11 % des chances de récidives. Encore une fois, ce résultat est cohérent avec le propos tenu par plusieurs auteurs qui concluent que la culture est une dimension protectrice chez les individus (Allan & Dawson, 2002 ; Whitbeck et al., 2004 ; Mihaere, 2015 ; Shepherd, 2015 ; Hart, 2016 ; Tamatea, 2017 ; Gutierrez, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018). L’étude de Hansen (2018) démontre également que près de 70 % des personnes évaluées par le LSI-R avaient été classées comme présentant un niveau de risque de récidive moyen ou élevé, alors que seulement 35,5 % de ces personnes avaient récidivé. Selon l’auteure, les outils comme le LSI-R n’arrivent toujours pas à capter plusieurs facteurs reliés à la résilience (Hansen, 2018). Devant ces résultats, l’auteure émet l’hypothèse que plusieurs facteurs

⁸ L’échelle se trouve en annexe D. Les résultats de cette étude n’avaient toujours pas été publiés au moment de la rédaction du rapport.

mesurés par les échelles HLS, HLASS et CCS sont en fait des facteurs de résilience et non de risque. Ainsi, selon elle, il conviendrait d’entreprendre des études qualitatives pour mieux comprendre le rôle de certains facteurs afin de déterminer si chacun des facteurs ciblés par les outils joue un rôle de résilience ou un rôle de risque.

2.4 Canada

Avant de présenter le seul outil canadien recensé, force est de constater que les scientifiques canadiens ont surtout investi dans la thématique de la validation interculturelle et, par conséquent, ont très peu contribué à la création d’outils spécifiques aux populations autochtones (Rugge, 2006 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Gutierrez et al., 2016 ; Haag, Boyes, Cheng, MacNeil & Wirove, 2016 ; Hart, 2016 ; Kroner, 2016 ; Olver, 2016 ; Young et Adcock, 2018). La section suivante présente la contribution des chercheurs canadiens jusqu’à maintenant.

2.4.1 Le *Yukon Supervision Inventory* ⁹

À la suite d’un échange avec Roy Kaiser, employé aux Services correctionnels des Territoires-Du-Nord-Ouest, il a été constaté que le *Yukon Supervision Inventory* (YOSI) est un outil développé par le Dr William Glackman. Il a été adapté à partir du *Community Risk/Need Assessment* (CRNA). Il importe de mentionner que le YOSI ne constitue pas un outil créé spécifiquement pour les contrevenants autochtones, mais plutôt une échelle qui met l’accent sur la surveillance des personnes libérées en communauté (Motiuk, 1997).

Le YOSI doit être complété dans les 60 jours suivant une condamnation. Il doit également être rempli lorsqu’un changement est constaté dans :

- la conduite criminelle,
- la conduite personnelle,
- les circonstances de vie,
- les émotions ou.
- la santé de l’individu, puisque ces changements peuvent avoir une incidence sur la récidive criminelle des personnes.

⁹ Le YOSI est disponible à l’annexe E.

Le YOSI est divisé en quatre sections. La première comprend le formulaire du client qui renferme des informations générales telles que la biographie de l'individu et certaines questions spécifiques (Yukon Department of Justice, 2016; Yukon Department of Justice, 2018). La seconde partie, quant à elle, comprend ce que l'on appelle le niveau de surveillance global ou « *supervision rating* ». Afin de déterminer le niveau approprié d'un individu, l'agent de gestion de cas note, à l'aide de son jugement clinique, les caractéristiques de la personne (qui ne sont pas considérées dans les échelles de risque), certaines particularités dans la vie de l'individu, le haut niveau de préoccupation pour la communauté, etc. Dans les cas où il n'y a pas de considération particulière associée à l'individu, l'agent de gestion de cas peut se référer à la matrice du niveau global de surveillance qui est présentée au Tableau 3 ci-dessous (Yukon Department of Justice, 2016).

Tableau 3 : Matrice du niveau global de supervision

	Low Needs	Medium Needs	High Needs
Low Risk	Low	Low	Medium
Medium Risk	Low	Medium	High
High Risk	Medium	High	High

La troisième partie du YOSI renferme la cotation du niveau de besoin global ou « *overall need assessment rating* ». Cette section renferme 9 besoins criminogènes dynamiques qui, lorsqu'ils sont déficitaires, contribuent à un impact sur les actes criminels (Yukon Department of Justice, 2016). Les 9 besoins¹⁰ sont :

1. La famille ou toutes autres relations significatives ;
2. Les arrangements de vie ;
3. Les amis et les connaissances ;
4. Les compétences académiques ou professionnelles ;
5. L'emploi ;
6. La gestion financière ;
7. La stabilité émotionnelle et comportementale ;
8. Les problèmes d'utilisation des substances ;

¹⁰ Selon le Yukon Department of Justice (2016; 2018)

9. Les attitudes.

Selon les services correctionnels du Yukon (2016), la validité de l'outil dépend de la capacité de l'agent de gestion de cas à cibler l'information pertinente, entre autres, en se fiant à des informations collatérales. En ce sens, le jugement professionnel est important, puisque c'est lui qui détermine quel besoin criminogène nécessite une intervention plus intense. Toutefois, compte tenu que cette section ne comprend que les besoins criminogènes liés à l'acte criminel qui a mené à la plus récente judiciarisation (Yukon Department of Justice, 2016), l'histoire criminelle de l'individu est complètement évacuée.

L'échelle d'évaluation est constituée de quatre considérations possibles (repérables par une échelle de couleur tel que présenté ci-dessous) dans lesquels le professionnel doit situer l'individu. Au moment de la cotation de chacune des catégories, le professionnel doit se fier à plusieurs éléments dont : les entrevues avec le client, une revue systématique du dossier, les appels à des contacts collatéraux, etc. Pour chacune des échelles, le professionnel doit justifier sa décision en s'appuyant sur son jugement professionnel (Yukon Department of Justice, 2016).

Échelle d'évaluation des facteurs dynamiques du YOSI

A	B	C	D
Les facteurs sont considérés comme étant un atout pour l'adaptation en société [traduction libre]	Pas de besoin immédiat d'amélioration [traduction libre]	Quelques améliorations sont nécessaires [traduction libre]	Il y a un besoin considérable d'amélioration [traduction libre]
« Factors seen as an asset to community adjustment »	« No immediate need for improvement »	« Some need for improvement »	« Considerable need for improvement »

Enfin, la quatrième partie de l'outil comprend l'histoire criminelle sur la base des facteurs statiques (Yukon Department of Justice, 2016; Yukon Department of Justice, 2018). Selon le département correctionnel du Yukon (2016), cette section a été mise en place afin de considérer l'exploration des facteurs dynamiques. Par exemple, lorsque l'agent de gestion de cas examine la

fréquence de la violence, il devrait également prendre en compte l'attitude du contrevenant par rapport à la violence. Contrairement à la considération des facteurs dynamiques, cette section évalue toute l'histoire criminelle de la personne. Cette section contient les 10 facteurs suivants :

1. L'âge à la première arrestation et condamnation ;
2. Le nombre de condamnations en cours ;
3. Le nombre de décisions judiciaires antérieures ;
4. Le nombre de périodes antérieures supervisées dans la communauté ;
5. Le nombre de manquements à se plier à une ordonnance du tribunal ;
6. Le nombre d'incarcérations après la condamnation ;
7. Les tentatives d'évasion (prison, supervision, absence non autorisée, etc.) ;
8. L'historique des menaces d'utilisation d'une arme ou l'utilisation d'une arme dans le passé ;
9. La fréquence de la violence ;
10. La sévérité de la violence.

Ces items sont classés sur une échelle qui s'étend sur deux à quatre niveaux (Yukon Department of Justice, 2016) :

Échelle d'évaluation des facteurs statiques du YOSI

Criminal History Risk Assessment (Static Factors)	A	B	C	D
	Lesser Risk	++	+++	Higher Risk

Chaque cadran contient une section d'écriture libre dans laquelle le professionnel doit justifier le classement de l'individu à un niveau de risque plutôt qu'un autre (Yukon Department of Justice, 2016). Par la suite, une sous-section - appelée « facteurs spéciaux » - renferme des questions à réponse dichotomique (oui/non). Cette sous-section comprend notamment des questions sur :

- les crimes incendiaires,
- les crimes sexuels,
- les crimes violents.

Soulignons que cette partie de l'outil est la seule à référer au vécu des contrevenants autochtones en questionnant également si l'individu ou les membres de sa famille sont allés dans des pensionnats.

Le guide d'utilisation du YOSI (2016) recommande que, lors de la détermination du niveau de risque (bas, moyen, élevé), les professionnels fassent certaines recommandations sur les types d'interventions qui seraient bénéfiques pour l'individu. Cette section est la seule à recommander au professionnel/évaluateur de contacter un professionnel autochtone afin de s'assurer que les objectifs mis en place avec la personne sont réalistes et atteignables.

2.4.2 La place du jugement clinique dans le YOSI

Le YOSI est certainement l'un des outils d'évaluation du risque canadien à laisser autant de place au jugement clinique dans l'évaluation. En effet, pour toutes les questions, le professionnel doit justifier sa décision. Bien qu'aucune étude n'ait été réalisée sur le YOSI jusqu'à ce jour, les informations recueillies sur cet outil amènent toutefois certains constats.

Tout d'abord, il est important de noter que, contrairement à certains outils d'évaluation *culturalisés*, tel que le SMCA présenté plus haut (Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Mihaere, 2015 ; Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa, avril 2017), le YOSI n'exige pas que le professionnel/évaluateur soit d'origine autochtone. De ce fait, il existe un risque que les professionnels/évaluateurs utilisant l'outil ne puissent interpréter les résultats en raison de leur manque de connaissances des cultures autochtones. Par ailleurs, considérant que le YOSI ne renferme que deux allusions à la culture autochtone, il ne peut pas être considéré comme un outil d'évaluation du risque *culturalisé*. Si l'on considère les différentes données scientifiques que nous avons présentées jusqu'à maintenant, plusieurs questionnements peuvent être soulevés quant à l'utilisation auprès des contrevenants autochtones au Canada. Face à de tels constats, il est apparu nécessaire d'élargir nos recherches à d'autres secteurs correctionnels afin de trouver d'autres outils pertinents. Or, les recherches ont permis de repérer un seul outil présenté dans la section suivante.

2.5 Outil visant la prédiction de la ségrégation cellulaire chez les Autochtones en milieu correctionnel au Canada ¹¹

En 2019, Helmus et coll. ont réalisé une étude visant à développer un nouvel outil permettant de prédire le risque qu'un individu se trouve en situation de ségrégation dans les deux premières années de son incarcération : le *Risk of Administratif Segregation Tool* (RAST).

Dans une étude réalisée à partir d'un échantillon divisé en quatre groupes (hommes blancs, femmes blanches, hommes autochtones et femmes autochtones)¹², les auteurs proposent deux échelles d'évaluation du risque de placement en situation de ségrégation. La première échelle est statique et comprend six facteurs (Helmus et al., 2019) :

1. L'âge à l'admission ;
2. Le nombre de condamnations antérieures ;
3. Toutes admissions en ségrégation administrative lors d'une condamnation fédérale antérieure ;
4. La longueur de la sentence ;
5. La diversité criminelle ;
6. La violence avant la condamnation.

Comme on peut le constater, ces facteurs sont les mêmes que les facteurs classiques utilisés dans les évaluations du risque des populations générales (Allan & Dawson, 2002 ; Gutierrez et al., 2016 ; Hart, 2016 ; Kroner, 2016 ; Olver, 2016 ; Shepherd & Anthony, 2018). Malgré la tentative des auteurs de créer des échelles statiques différentes pour chacun des quatre groupes de l'échantillon, ils en furent incapables. En revanche, l'outil statique a démontré une meilleure validité prédictive que tous les autres outils actuellement utilisés en milieu correctionnel, et ce, pour les quatre sous-populations.

Il est néanmoins intéressant de constater qu'une échelle dynamique différente a été établie pour chaque sous-groupe échantillonné. Ce développement est appréciable dans la mesure où il permet de comparer les facteurs attribuables à un sous-groupe plutôt qu'à un autre. En ce qui

¹¹ L'échelle des facteurs dynamiques associés à cet outil se retrouve en annexe F

¹² Cette étude a été réalisée à partir d'un échantillon de 16 701 individus, divisé en quatre groupes : soit des hommes blancs (n=11 254/68%), des femmes blanches (n=1 927/12%), des hommes autochtones (n=2 653/16%) et des femmes autochtones (n=732/4%).

concerne les deux groupes d'adultes autochtones, l'étude confirme l'existence de certains facteurs dynamiques qui leur seraient spécifiquement associés. Ainsi, les 8 facteurs dynamiques associés au placement en situation de ségrégation pour les hommes autochtones sont :

1. Le nombre d'amis contrevenants ;
2. L'affiliation à un gang ou au crime organisé ;
3. Agis souvent d'une manière agressive ;
4. Une attitude qui soutient la violence instrumentale ou orientée vers un but ;
5. L'hostilité ;
6. S'engager dans des comportements en recherche de sensation forte ;
7. Manque de compétence ;
8. Le manque de respect pour les propriétés privées, publiques ou commerciales.

Pour ce qui est des femmes autochtones, les 9 facteurs dynamiques spécifiques identifiés à ce sous-groupe sont :

1. L'affiliation à un gang ou au crime organisé ;
2. Combiner la consommation de plusieurs drogues ;
3. L'insatisfaction de sa relation présente ;
4. À un historique de tentative de suicide ou d'automutilation ;
5. Agis souvent d'une manière agressive ;
6. À des difficultés à régler ses problèmes personnels ;
7. L'hostilité ;
8. Elle n'a pas d'historique d'emploi ;
9. À des problèmes de concentration.

Le développement des connaissances permettra de déterminer la portée de tels résultats en matière de prédiction du risque chez les Autochtones.

Chapitre 3. Développements récents à considérer en matière d'outils d'évaluation du risque appliqués aux Autochtones

Dans la première section, il a principalement été question des enjeux soulevés par les différents outils de risque et des besoins déjà mis en place pour les populations autochtones. Suivant l'identification de ces enjeux, les travaux scientifiques se sont principalement développés autour de la validation interculturelle des outils existants ainsi que la création d'outils spécifiques aux populations autochtones. Dans la seconde partie, différents outils et échelles du risque « autochtonisés » ont été présentés. Cette dernière partie consistera à présenter certains développements récents qui apparaissent incontournables pour les recherches scientifiques s'intéressant aux outils d'évaluation du risque appliqués aux Autochtones et qui sont susceptibles d'alimenter les pratiques d'intervention des professionnels œuvrant dans ce secteur.

3.1. L'approche holistique comme fondement des interventions auprès des Autochtones : des pratiques inspirantes

La logique du risque de récidive et des besoins criminogènes implique de rechercher du risque et, conséquemment, de le trouver (Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016). Certains auteurs critiquent cette logique du risque dès lors qu'elle est appliquée aux Autochtones, car elle ne prend en considération que les dimensions de la personne axées sur ses comportements dommageables (Shepherd, 2016 ; Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016 ; Tamatea, 2017 ; Hamilton, 2019). Or, les Autochtones ont une vision globale et écologique des individus et du monde qui les entoure. La logique du risque leur fait donc difficilement écho. C'est pourquoi certains auteurs suggèrent de recourir à une approche holistique qui correspond davantage à la vision du monde des populations autochtones (Kroner, 2016 ; Shepherd, 2016 ; Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016 ; Tamatea, 2017).

La logique holistique représente bien plus qu'une philosophie du monde. Il s'agit d'une approche d'évaluation et de traitement. De manière simple, la philosophie holistique stipule que le bien-être des personnes passe par l'harmonisation de quatre dimensions de l'individu (Mark, 2012) :

- 1) La dimension physique : l'air, l'eau, l'alimentation, la sécurité, etc.
- 2) La dimension spirituelle : les chants, les cérémonies, le respect, le sens de l'épanouissement, etc.
- 3) La dimension affective : la reconnaissance, l'acceptation, la compréhension, l'amour, l'appartenance, etc.
- 4) La dimension mentale : les idées, la discipline, la réflexion, la créativité, l'apprentissage, etc.

Cette approche permet d'incorporer une vision beaucoup plus globale de l'individu et de cibler ses vulnérabilités afin de les guérir (Mark, 2012 ; Kroner, 2016 ; Hamilton, 2019). L'approche holistique requiert donc un renversement dans la manière de concevoir le justiciable. Plutôt que d'envisager l'individu sous l'angle des facteurs de risque, la logique holistique documente plutôt les blessures dans le but de les guérir et de permettre aux individus autochtones de reprendre le contrôle de leur vie (Mark, 2012).

Sur le plan empirique, certains écrits témoignent que les interventions qui incorporent l'approche holistique ont un impact considérablement positif sur la personne autochtone (Mundine et al., 2016 ; Leaming & Willis, 2016 ; Peterson, 2019). Il est donc encouragé de revoir notre manière de travailler ou d'évaluer les Autochtones afin d'incorporer un cadre conceptuel qui s'harmonise à leurs conceptions. C'est d'ailleurs cette voie qu'ont prise les services correctionnels néo-zélandais lorsqu'ils ont mis sur pied l'outil SMCA¹³.

3.2. Les tribunaux thérapeutiques en Nouvelle-Zélande

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a étendu l'utilisation de l'approche holistique à d'autres composantes de l'appareil juridique en mettant sur pied des tribunaux thérapeutiques de l'alcool et de la drogue pour les Māoris ou « *New-Zealand drug/alcohol court* » (Peterson, 2019). Selon Peterson (2019), ces tribunaux thérapeutiques représentent un exemple efficient de la manière dont peuvent être incorporés les conceptions Autochtones à l'intérieur du système juridique au moment de la détermination des peines. L'un des objectifs de ces tribunaux est de

¹³ Rappelons que cet outil a été mis sur pied afin de miser sur les forces culturelles, le savoir, l'identité et la vision du monde māorie (Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Campbell, 2016; Department of Correction: Ara Poutama Aotearoa, mai 2017).

s'assurer que les besoins culturels et historiques des Māoris sont pris en compte dans la détermination de la peine, de réduire la récidive, d'éviter l'incarcération, d'établir une sobriété à long terme et d'améliorer le bien-être global de la personne (Smith, Chetwin et Marama, 2016 ; Peterson, 2019).

Centrés sur une approche holistique et sur les besoins spécifiques de la personne, les tribunaux thérapeutiques ne reposent pas sur les principes traditionnels de dénonciation et de rétribution (Smith et al., 2016 ; Peterson, 2019). Valorisant la culture māorie en tant qu'élément de guérison pour les participants, ces tribunaux ont un déroulement spécifique illustrant l'approche holistique. Ainsi, tandis qu'ils prennent place dans une salle de cour traditionnelle, les différents acteurs présents (notamment les policiers, les agents de gestion de cas, les conseillers culturels, les pairs aidants, les agents de probation et les membres de la famille) entourent l'individu afin d'en avoir une vision totale. Les séances se tiennent dans la langue māorie et se suivent certains rituels et protocoles māoris. Les discussions traitent de la personne dans sa globalité et non uniquement de ses actes criminels ou encore de son niveau de risque de récidive. Dans une approche de collaboration interprofessionnelle, chaque acteur fournit des informations sur le justiciable qui s'écartent du spectre de la récidive permettant d'avoir une vision plus globale et intégrée de la personne (Smith et al., 2016 ; Peterson, 2019).

Par conséquent, les tribunaux thérapeutiques néo-zélandais instituent un réel renversement dans la logique d'intervention en misant sur des concepts propres aux Māoris et selon une approche cohérente à leur culture. Comme la guérison de la personne est un élément central de la culture māorie, les professionnels sont conviés à considérer les rechutes ou les écarts de conduite, par exemple, comme faisant partie du processus de guérison de la personne plutôt que comme des risques accrus pouvant conduire à la mise à l'écart de la personne. La logique qui sous-tend les interventions est donc empreinte de patience et de compassion (Smith et al., 2016 ; Peterson, 2019).

3.3. Les rapports et les tribunaux *Gladue*, une mine d'information

Le jugement Gladue rendu en 1999 par la Cour suprême du Canada a donné lieu au développement de deux initiatives, appelées rapports et tribunaux Gladue, qui permettent,

notamment d'intervenir auprès des Autochtones à partir d'une perspective plus globale que celle de l'évaluation du risque de récidive.

Les rapports *Gladue* ont été développés par l'organisme *Aboriginal Legal Services* de Toronto en 2001. Ils sont généralement produits par une personne autochtone ou une personne qui a une formation spécialisée en culture autochtone (Sylvestre & Perreault, s.d.). Ils reflètent les principes énoncés dans l'arrêt *Gladue* (Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016 ; Ministère de la Justice du Canada, 2017 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Peterson, 2019) et se fondent sur une vision qui permet d'aller au-delà des liens conventionnels que les avocats et les juges établissent entre le comportement du justiciable, sa famille et son historique (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016). Les rapports *Gladue* revêtent donc un caractère unique en décentralisant la question du risque de manière à laisser davantage de place à l'analyse des éléments propres aux cultures autochtones (contexte sociopolitique, économique, etc.) (Gutierrez, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018.) Malgré le fait qu'ils prennent en compte la plupart des dimensions que l'on retrouve au sein des outils d'évaluation du risque conventionnels (problème d'alcool, problème de violence, etc.), l'analyse met en lumière des informations culturellement pertinente (Shepherd & Anthony, 2018).

Plus concrètement, après avoir documenté les facteurs systémiques et sociaux propres aux Autochtones, les rapports *Gladue* établissent le lien entre l'histoire politique des Autochtones et les situations de vie auxquels sont confrontées les personnes autochtones (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016 ; Shepherd & Anthony, 2018). S'ajoute donc ici le rôle joué par l'État dans le foisonnement de la criminalité chez les Autochtones, élément absent de tout autre type de rapport. Qui plus est, la démonstration du risque ne repose pas uniquement sur la personne criminalisée (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016).

Ces rapports font donc un lien entre l'histoire d'assimilation, les comportements criminels et l'infraction actuelle. Ils documentent également le lien entre les comportements du justiciable et plusieurs éléments socioculturels, politiques, historiques et économiques. Cette manière de procéder ne déresponsabilise pas nécessairement la personne de ses actes, mais permet de mieux comprendre et contextualiser ses comportements (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016). En incorporant différents éléments qui touchent l'histoire familiale, l'histoire coloniale, etc., les

rapports Gladue s'harmonisent davantage aux principes de l'approche holistique (Shepherd & Anthony, 2018) et doivent être considérés comme une avenue privilégiée pour les interventions touchant la prévention, l'évaluation et le traitement des justiciables autochtones (Gutierrez, 2018 ; Peterson, 2019)

Conjointement aux rapports *Gladue*, les tribunaux *Gladue* représentent une autre avenue inspirante en matière d'intervention en contexte autochtone. Le premier tribunal Gladue a été créé en Ontario dans le but de mettre en œuvre les principes de l'arrêt *Gladue* (1999). Le rôle de ces tribunaux consiste à s'assurer que les accusations portées contre un Autochtone soient entendues de manière à tenir compte des circonstances uniques à ceux-ci et à leur environnement (Ministère de la Justice du Canada, 2017). Les documents officiels relatifs aux tribunaux *Gladue* confirment qu'ils visent : « à intégrer les valeurs, les principes et les conceptions de la justice autochtone aux processus et aux procédures judiciaires » (Ministère de la Justice du Canada, 2017). Ces tribunaux spécialisés veillent à produire une panoplie de renseignements sur les justiciables tels que : l'histoire et le vécu associé aux pensionnats, les circonstances de vie de l'accusé, les types de peines les moins privatives de liberté, etc. (Ministère de la Justice du Canada, 2017.) Pour ce faire, le personnel du tribunal est constitué de juges, d'avocats et de procureurs de la couronne qui ont tous reçu une formation sur l'arrêt *Gladue* de manière à ce que leurs pratiques en respectent les principes (Ministère de la Justice du Canada, 2017).

Il importe de souligner que les rapports ainsi que les tribunaux *Gladue* ne constituent pas deux pratiques distinctes. Au contraire, il n'est pas rare qu'un juge d'un tribunal *Gladue* commande un rapport *Gladue*. L'enchevêtrement des deux modalités permet qu'un prévenu autochtone puisse, avec l'aide de professionnels des services parajudiciaires, achever le rapport *Gladue* qui sera fourni au juge en même temps qu'il élabore son plan de traitement (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016 ; Ministère de la Justice du Canada, 2017).

Ainsi, les pratiques d'intervention adaptées qui sont établies dans les rapports et les tribunaux spécialisés en matière Autochtones placent l'individu dans un contexte plus large qui incorpore une vision plus holistique (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016). En plus d'incorporer les principes *Gladue*, les interventions qui découlent de ces nouvelles avenues se réalisent par, pour

et avec les Autochtones (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016 ; Peterson, 2019). Cette nouvelle manière d'intervenir auprès des contrevenants autochtones est déjà reconnue scientifiquement pour la richesse d'informations qu'elle génère et pour s'actualiser à l'intervention holistique (Maurutto & Hannah-Moffat, 2016 ; Ministère de la Justice du Canada, 2017 ; Peterson, 2019). À la lumière de ces constats, les pratiques d'intervention reliées aux rapports et aux tribunaux *Gladue* méritent certainement d'être envisagées dans le développement futur en matière d'intervention auprès des Autochtones (Sylvestre & Perreault, s.d.).

3.4. Utiliser plus largement les informations issues des rapports *Gladue*

Tel que nous le soulignons plus haut, les rapports et les tribunaux *Gladue* fournissent de l'information unique à la compréhension du comportement délinquant chez les Autochtones. En ce sens, Peterson (2019) explique l'importance de partager ces informations entre les diverses institutions qui travaillent à la réinsertion sociale du justiciable. Actuellement, lorsqu'un rapport *Gladue* est ordonné par un juge, il a pour effet de réduire le recours à l'incarcération ainsi qu'à limiter la durée de la peine d'incarcération (Maurutto et Hannah-Moffat, 2016). Or, pour d'autres auteurs, il devient urgent de modifier les manières de faire afin d'éviter que la diffusion de l'information fournie par les rapports *Gladue* soit restreinte à la détermination de la peine (Gutierrez, 2018 ; Peterson, 2019).

Au Québec, ce n'est qu'en 2015 que le ministère de la Justice du Québec a développé un programme structuré de rédaction des rapports *Gladue* (Sylvestre et Perreault, s.d.). Il apparaît donc pertinent d'élargir l'usage de tels rapports, considérant la quantité d'information culturellement pertinente qu'ils fournissent (Sylvestre et Perreault, s. d. ; Gutierrez, 2018 ; Peterson, 2019). Les rapports *Gladue* permettent actuellement de conscientiser les juges et les avocats sur les divers facteurs et les pratiques propres aux Autochtones. Ces informations ne devraient pas demeurer exclusives à l'arène judiciaire, mais inclure également les professionnels œuvrant au sein des services correctionnels (Peterson, 2019).

3.5. La guérison, la réconciliation et la réintégration

La notion de guérison s'inscrit dans un tout autre paradigme en matière d'intervention auprès des Autochtones criminalisés (Hamilton, 2019). Comme on le sait, une grande partie des

Autochtones n'ont pas évolué dans des conditions de vie permettant leur plein épanouissement. Pour certains d'entre eux, cela peut conduire à la surconsommation de drogues, d'alcool et à la commission d'actes conduisant à leur judiciaireisation (Hamilton, 2019). Les études sur le risque de récidive des contrevenants autochtones s'entendent sur le fait que ceux-ci sont considérés à haut risque de récidive et qu'il devient essentiel de gérer ces risques (Chéné, 2018 ; Shepherd & Willis-Esqueda, 2018 ; Hamilton, 2019). Or, la logique de la guérison propose une autre direction que celle de « gestion » du risque. Essentiellement, la guérison met l'accent sur la réparation de la personne et la reprise du contrôle de sa vie (Hamilton, 2019). Elle est un processus qui encourage la participation des amis, des membres de la famille et de toute la communauté pour le rétablissement de la personne dans son quotidien (Hamilton, 2019).

La guérison se concilie parfaitement à l'approche holistique d'intervention (Hamilton, 2019). Souvent réduite à un ensemble de pratiques culturelles telles que les cercles de partage, la tente de sudation, les cérémonies traditionnelles ou encore l'artisanat, elle implique plus largement l'engagement de la personne autochtone tant sur le plan émotionnel, physique, psychologique et spirituel (Trevethan et al., 2005 ; Hamilton, 2019). Le point de départ de la guérison n'est pas le risque que représente la personne autochtone, mais plutôt l'identification de ses blessures et des éléments qui l'ont conduit à son état de déséquilibre actuel. Les aînés autochtones sont alors appelés à jouer un rôle central dans les pratiques de guérison. Par leurs savoirs expérientiels et leur vécu, ils sont qualifiés pour conceptualiser la douleur vécue (qui découle du colonialisme, des conditions sociales, du racisme, etc.) et favoriser l'engagement de la personne dans un processus de compréhension de ses actes en harmonie avec ses valeurs culturelles (Milward, 2011 ; Hamilton, 2019).

À partir de la prémisse selon laquelle les comportements délictueux des Autochtones sont la résultante de la perte de repères culturels, il devient possible de se guérir en ayant recours à divers outils culturels de rétablissement tels que : les enseignements culturels offerts par des aînés, les cercles de guérison, les tentes de sudation, les cérémonies de la pipe et de la purification, les danses, etc. (Milward, 2011 ; Hamilton, 2019.) Par ces moyens, les Autochtones sont amenés à reprendre contact avec leur culture, avec leur identité, etc. En ce sens, la guérison permet aux Autochtones confiés aux services correctionnels de se réapproprier leur culture et leur héritage tout

en donnant un sens à leur vie ainsi que de développer leur sentiment de fierté culturelle (Milward, 2011 ; Hamilton, 2019).

L'utilisation de l'approche holistique et de guérison autochtone en contexte correctionnel canadien se déploie plus particulièrement au sein de neuf pavillons de ressourcement autochtones. À l'heure actuelle, le Canada compte deux types de pavillons de ressourcement (Service correctionnel du Canada, 2019) :

- Ceux gérés par le SCC : Village de guérison Kwikwèxwelhp, le Centre Pê Sâkâstêw, le Pavillon de ressourcement Willow Cree et Okimaw Ohci.
- Ceux gérés par les collectivités autochtones : Stan Daniels, le Pavillon O-chi-chak-ko-sipi, Waseskun, Buffalo Sage, le Pavillon de ressourcement spirituel du Grand conseil de Prince Albert et le Eagle Women.

Les pavillons de ressourcement gérés par le SCC sont des établissements à sécurité minimale qui se structurent à partir de la logique correctionnelle traditionnelle (Hamilton, 2019 ; Service correctionnel du Canada, 2019). Certaines études démontrent que ce type de structure peut parfois être incompatible avec certaines coutumes de guérison autochtone (Hamilton, 2019). Le second type de pavillon de ressourcement est géré par les collectivités autochtones, tel que le prévoit l'article 81 (1) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC)¹⁴ (1992). Conçues par les Autochtones et pour les Autochtones, ces infrastructures permettent une expression moins contraignante des outils culturels de guérison (Hamilton, 2019).

En 2019, Hamilton a recensé les écrits scientifiques sur les pavillons de ressourcement et les impacts de la guérison sur les contrevenants autochtones au Canada. Entre autres, elle a recensé les résultats d'une étude du SCC qui indiquent que la guérison et les pratiques culturelles avaient un impact positif sur les taux de récidive. À partir d'un échantillon de 286 détenues autochtones qui avaient complété le programme de guérison à Okimaw Ochi, au centre de guérison Pê Sâkâstêw et au *Elbow Lake healing village*, seulement 6 % avaient été réincarcérées à la suite d'une nouvelle condamnation (Service correctionnel du Canada, 2013). L'efficacité des programmes de guérison

¹⁴ 81 (1) le ministre ou son délégué peut conclure avec tout corps dirigeant ou organisme autochtone un accord prévoyant la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones et le paiement par lui de leurs coûts.

et des pavillons de ressourcement découlerait du fait qu'ils permettent aux contrevenants autochtones de comprendre leur histoire, de comprendre les structures sociales qui les placent en marge de la société et de créer une association positive avec leur identité autochtone. Selon Hamilton (2019), les autorités doivent investir davantage dans le développement de programmes culturels de guérison. Chaque fois qu'un tel programme contribue à la guérison d'un contrevenant autochtone, il diminue conséquemment les taux de récidive et permet la réintégration de la personne dans la société canadienne.

3.6. Harmonisation des pratiques et des politiques correctionnelles

Différentes lois canadiennes permettent déjà d'intégrer les outils autochtones (la vision holistique et de guérison et les principes de l'arrêt *Gladue*) aux pratiques d'intervention visant à réduire les taux d'incarcération et de récidive. Depuis les années 1990, plusieurs rapports d'enquêtes et commissions recommandent une plus grande autonomie autochtone en matière de justice et en matière correctionnelle (ex. Coutu, 1995 ; Commission royale sur les peuples autochtones du Canada, 1996)

Au Québec, la Loi sur le système correctionnel du Québec de 2019 (LSCQ) va également dans le même sens. L'article 21 stipule notamment que : « *Le ministre élabore et offre des programmes et des services encourageant les personnes contrevenantes à prendre conscience des conséquences de leur comportement et à amorcer un cheminement personnel axé sur le développement du sens des responsabilités. Les programmes et les services offerts prennent en compte particulièrement les besoins propres aux femmes et aux autochtones* ». Or, la littérature scientifique récente va encore plus loin et soutient que les programmes et les interventions de réinsertion sociale doivent également passer par la reconnaissance des méthodes, des outils et des logiques propres aux Autochtones (Allan & Dawson, 2002 ; Wundersitz, 2010 ; Milward, 2011; Aggarwal, 2012 ; Mihaere, 2015 ; Campbell, 2016 ; Hart, 2016 ; Leaming & Willis, 2016; Tamatea, 2017; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Hamilton, 2019 ; Fox, 2019 ; Viens, 2019).

Conclusion

Ce travail a permis de mettre en lumière les principaux débats et enjeux scientifiques entourant l'utilisation des outils d'évaluation du risque et des besoins utilisés auprès des Autochtones confiés aux services correctionnels. Jusqu'à présent, aucune étude n'a établi la pertinence de l'utilisation d'outils conventionnels auprès des Autochtones, y soulignant notamment plusieurs critiques (Coebergh et al., 1999 ; Rugge, 2006 ; Wilson & Gutierrez, 2014 ; Mihaere, 2015 ; Hart, 2016 ; Maurutto & Hannah-Moffat, 2016 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Perley-Robertson et al., 2019).

La seconde partie de cette revue de la littérature avait pour objectifs de présenter les sept outils d'évaluation spécifiquement élaborés pour les Autochtones. Les avenues empruntées jusqu'à maintenant ont été diversifiées selon les pays. Alors que les Néo-Zélandais ont opté pour la dimension culturelle comme élément d'évaluation et de motivation (Coebergh et al., 1999; Waitangi Tribunal, 2005, Kāhui Tautoko Consulting, 2007; Mihaere, 2015; Department of Corrections Ara Poutama Aotearoa, 2017), les Étatsuniens ont plutôt misé sur les dimensions émotionnelles reliées à l'histoire particulière des Autochtones (Whitbeck et al., 2004; Hansen, 2018; Fox, 2019). En Australie, les scientifiques ont mis l'accent sur la force des associations statistiques liées aux facteurs de risque de récidive sexuelle des Autochtones, ce qui a permis de mettre sur pied un modèle à trois facteurs. Enfin, au Canada, le pari des services correctionnels du Yukon a été de reprendre un outil existant et de miser sur le jugement clinique du professionnel pour justifier l'importance ou non des facteurs de risque associés aux Autochtones (Yukon Department of Justice, 2016).

Au-delà des débats qui subsistent, *l'Arrêt Ewert c. Canada* (2015) a mené certains experts à réévaluer leur position et à réaliser que la validité interculturelle n'est plus l'option acceptable. C'est le cas notamment de Stephen D. Hart (2015) qui, après avoir été un fervent défenseur de la validité interculturelle, admet avoir fait preuve d'aveuglement tout au long de sa carrière. Dans l'espoir que d'autres puissent connaître le même éveil, il affirme ceci :

Personnellement, je me sens responsable et je regrette le manque d'attention accordé à cette question (le respect des Autochtones lorsqu'il est question

d'évaluation du risque et de culture). J'ai souligné l'importance de la validité interculturelle dans mon propre travail, je connais les méthodes utilisées pour étudier la validité interculturelle, et j'ai même mené des procédures d'évaluation de la validité interculturelle. Mais j'ai mis l'accent sur la validité interculturelle entre les nations, plutôt que sur la validité entre les groupes culturels de mon propre pays. Bien que je reconnaisse les défis découlant du colonialisme auxquels sont confrontés les peuples indigènes en général au Canada, y compris plus particulièrement les délinquants autochtones, je n'ai pas accordé suffisamment d'attention à cette question. Je, nous, collectivement, travaillant dans ce domaine au Canada, pourrions et devrions faire plus pour protéger les droits et promouvoir le bien-être des délinquants autochtones. Après tout, un des principes fondamentaux de l'éthique est d'éviter de nuire à autrui dans le cadre de notre travail ; et un autre est de respecter les droits et les libertés d'autrui dans le cadre de notre travail. Je ne peux pas modifier le passé, et en tant que personne qui est maintenant plutôt senior dans le domaine (c'est-à-dire âgée), il y a une limite à ce que je peux faire à l'avenir. Mais je m'engage à accorder une plus grande attention à cette question dans ma pratique et à encourager et soutenir les recherches pertinentes menées par d'autres [traduction libre] (Hart, 2015, p. 90).

Dans l'éventualité où il faudrait choisir entre la validation interculturelle des outils d'évaluation du risque et la mise sur pied d'outils spécifiques aux populations autochtones, la présente recension des écrits permet d'affirmer que les connaissances scientifiques et les développements les plus récents suggèrent la seconde option (Coebergh et al., 1999; Allan & Dawson, 2002 ; Whitbeck et al., 2004; Kāhui Tautoko Consulting, 2007 ; Shepherd et al., 2014 ; Mihaere, 2015 ; Shepherd, 2015; Hart, 2016 ; Shepherd & Ilalio, 2016; Hansen, 2018 ; Castell et al., 2018 ; Fox, 2019 ; Viens, 2019). Les outils d'évaluation doivent refléter la population visée, car les résultats ont des répercussions importantes tant dans la vie des personnes évaluées que sur la sécurité du public, sur l'accès aux traitements et sur les droits fondamentaux et les libertés civiles des personnes autochtones (Shepherd & Lewis-Fernandez, 2016). Récemment, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics* (2019) recommandait le développement d'un « un outil d'évaluation spécifique aux contrevenants autochtones en collaboration avec des experts issus des Premières Nations et des peuples Inuits » (p. 363). Une telle collaboration permettrait sans doute de développer des outils plus sensibles au vécu des contrevenants autochtones évalués et d'amoindrir les effets continuellement présents du colonialisme (Viens, 2019).

Finalement, la dernière section du rapport visait à rassembler les dimensions incontournables et les avenues actuelles qui s'inscrivent dans un courant d'autonomisation et de partage des pouvoirs avec les collectivités autochtones. Il s'agit ici d'une voie qui apparaît toute désignée si l'on considère que la culture est un élément central à la réadaptation et à la réinsertion sociale des Autochtones confiés aux services correctionnels (Allan & Dawson, 2002 ; Wundersitz, 2010 ; Milward, 2011; Aggarwal, 2012 ; Mihaere, 2015 ; Campbell, 2016 ; Hart, 2016 ; Leaming et Willis, 2016; Tamatea, 2017 ; Hansen, 2018 ; Shepherd & Anthony, 2018 ; Fox, 2019 ; Hamilton, 2019 ; Viens, 2019). Il a également été démontré que les cadres législatifs canadiens et québécois, modifiés au cours des dernières décennies, permettent de se rapprocher et de reconnaître davantage les manières de faire autochtones et d'assurer le respect de leurs droits.

Remerciements

Je voudrais remercier spécialement madame Renée Brassard qui a accepté de co-rédiger ce travail malgré son emploi du temps plus que chargé. Vous avez fait preuve d'une générosité et d'une réceptivité sans borne à mon égard, je vous en suis infiniment reconnaissant.

Je voudrais aussi remercier spécialement ma grand-mère, Hélène Samson, qui corrige tous mes travaux depuis le début de mon parcours postsecondaire, y compris ce papier. Tu as toujours été présente et réceptive à revoir l'orthographe de mes écrits et tu m'as toujours accueilli avec le sourire. Mille mercis ne seraient pas suffisants pour tout le temps que tu as consacré à ces corrections.

Annexe A. Specialist Māori cultural assessment

Hei Timatanga Korero - Beginning

This section follows on from mihi and a full explanation of the process and purpose of Specialist Māori Cultural Assessment. Hei Timatanga Korero is intended to initiate conversation, establish rapport and cultural empathy. This korero is likely to flow naturally into the specific assessment questions that follow in the next section.

Tell me about yourself and your life-

Where were you born?

Where did you grow up?

What are some of the things that have happened in your life right up until now?

How are you feeling about yourself at the moment?

Do

Nga Patai - Questions

This section presents a range of structured, open questions which probe the clients cultural knowledge, identity and world views.

1. Who's in your whānau? (Encourage a detailed description in some way e.g. may draw whānau . Prompt for hoa rangatira/partner, tamariki me ngā mokopuna).
2. Tell me about each of those relationships. How close are you? What they like?
3. Who in your whānau is the most important person to you? What makes them most important?
4. Who in your whānau would you talk to if you needed advice? Why?
5. How does your whānau support you? Does that satisfy you?
6. How do you support your whānau? Does that satisfy you?
7. When does your whānau get together?
8. What things (jobs) do you usually do at those times (when you whānau gets together)?
9. Where is your whānau from?
10. Is that a special place for you? Why?
11. Where is home for you now?
12. What makes it home?
13. What can you tell me about your: Marae – Hapū – Iwi – Awa – Maunga – Waka - Whakapapa
14. How important is it to you that your children grow up knowing their Māoritanga?

15. In what ways do you/would you help your children know their whānau and understand Tikanga Māori?

16. Did anything particularly Māori happen when you were born or named?

17. Did you / will you do anything particularly Māori when:

a) your children were/are born?

b) one of your whānau die?

18. How often do you go to marae?

19. Where?

20. What things/events/occasions do you go to marae for?

21. How comfortable are you on marae? Why?

22. Do you participate in pōwhiri? How?

23. Do you participate in the kōrerorero? How?

24. Do you participate "out the back"? How?

25. What are some of the "do's and don'ts" (rules/tikanga) at marae? (*Seeking three – enter in table below*)

Do's and don'ts at marae?	Why do we do that?
1.	
2.	
3.	

26. *For each of three of the rules given... Why do we do that? (Enter in table above)*

27. How important to you is manaakitanga (explain if necessary).

a) Not important b) Somewhat important c) Important
Why?

Give me an example of how you expressed manaakitanga recently.

28. How important to you is respecting those older than yourself and helping those younger than yourself? (explain if necessary).

a) Not important b) Somewhat important c) Important
Why?

Give me an example of how you have done this recently.

29. How important is te reo Māori to you? Why?
30. How much te reo Māori do you speak?
31. Do you want to learn more te reo Māori? Why?
32. When, where and with who do you use te reo Māori?
33. What waiata, haka, or whakatauākī do you know?
34. When and how do you use them?
35. What does being a “totally healthy person” mean to you?
36. How is your whānau health?
37. How important is it to you to have a healthy mind and a healthy body for yourself?
a) Not important b) Somewhat important c) Important
Why?
38. How satisfied are you with your health at the moment? Why?
39. How important to you is it to have a healthy mind and a healthy body for others in your life? Who?
Why?
40. Is anything affecting your health and well being at the moment?
41. Where does your inner strength come from?
42. What does wairua mean to you?
43. What do you do to look after your wairua?
44. What spiritual or religious beliefs are important to you?
45. How important is karakia to you? Why?
46. Do you have any specifically Māori spiritual beliefs or practices?
47. What types of things make you not feel proud to be Māori?

48. Tell me about some times when you have felt proud to be Māori? What made you proud at those times?

49. Tell me about some times when you have felt embarrassed to be Māori? What made you embarrassed at those times?

50. What is important to you about being a Māori male (female)?

51. When and where do you feel comfortable with other Māori? Why?

52. When and where do you feel uncomfortable with other Māori? Why?

53. Have you or someone in your whānau, ever said / done anything in a Māori situation that you are still worried about? *Is there someone else who knows more about that?*

54. Are there things relating to your Māoritanga that are troubling you?

55. Is there anything affecting your wairua, or your body or your mind from a Māori perspective?

Hei Kororero - A General Discussion

This section provides an open opportunity for the client to raise any additional issues for discussion that they might consider important. It can deepen the korero and enable closure.

56. Is there anything else you would like to talk about?

57. Where would you like to be five years from now?

58. Looking back over our kōrero today, what has been valuable to you?

Findings and Recommendations for activities

SMCA MĀORI WELLBEING INDICATORS	R A T I N G	CULTURAL STRENGTHS	CULTURAL NEEDS	O B J	RECOMMENDED ACTIVITIES
1. Whānaungatanga					
- The nature and depth of whānau relationships, roles, tensions and barriers (Whānau, Whānaungatanga, matua/tamaiti, mokopuna, whāngai, mokemoke) - Knowledge of whakapapa - Sense of connectedness to whānau/hapū/iwi - Sense of tūrangawaewae (Ahi kā, kainga, whenua tupu)				2 2 3 1 3 1 2 2 2	Purpose: Self-directed: Therapeutic: Re-Integrative: Rationale:
2. Tikanga Māori					
- Knowledge of tikanga, ritual and protocols (Tikanga, kawa, tapu, noa, waiata, haka, pōwhiri, tangihanga, pūmanawa, waihanga) - The nature of participation on marae.				1 3 1 1 4 1	Purpose: Self-directed: Therapeutic:

				2 2 2	Re-Integrative: Rationale:
3. Māori Cultural Values					
The extent to which core Māori social values are embraced (Aroha, manaaki, tuakana/teina, tātou tātou, utu)				1 3 1 2 2 2	Purpose: Self-directed: Therapeutic: Re-Integrative: Rationale:
4. Te Reo Māori					
- Knowledge of te reo Māori (Kōrero, pukorero, whakaahua kupu) - Usage of te reo Māori - Regard for te reo Māori				1 3 1 1 4 1 2	Purpose: Self-directed: Therapeutic:

				2 2	Re-Integrative: Rationale:
5. Oranga					
- Regard for own wellbeing and physical health (<i>Oranga, tapu a tinana, tumatauenga, Whāngai, te whare tapa whā</i>) - Regard for whānau wellbeing and health (<i>Whānau ora</i>) - Extent to which own wellbeing is important for the sake of others				1 4 1 2 2 2 3 1 7	Purpose: Self-directed: Therapeutic: Re-Integrative: Rationale:
6. Wairua					
- The nature of personal spiritual beliefs and practices (<i>wairua, waiora, īnoi, karakia, God pono, religious beliefs, hāhi</i>) - The extent to which Māori spirituality is understood				2 2 4 2 2 2	Purpose: Self-directed: Therapeutic:

and embraced (<i>Io, tipuna, Mate, Atua, Te pō, pāpā, kaitiaki, rangi, ihi, wehi, wana, matekite</i>)				Re-Integrative: Rationale:
7. Identification as Māori				
- The nature of own thoughts and feelings about being Māori (<i>Māoritanga, mana, matakū, self-awareness, whakamā</i>) - The extent to which individual or collective Māori identities are embraced (<i>confirmed, notional or compromised identity, alienation</i>)			1 3 1 2 2 2	Purpose: Self-directed: Therapeutic: Re-Integrative: Rationale:
8. Mate Māori				

▪ <i>The extent to which any mental distress or effects from mate Māori are present. (Pōrangī, wairangi, whakamā).</i> ▪ <i>The extent to which any spiritual distress or effects of mate Māori are present. (Pōkē)</i> ▪ <i>The extent to which any physical distress or effects of mate Māori are present. (Mākutu whakapawhera, Wairangi, Pōrangī)</i>				2 2 4 2 2 1	Purpose: Self-directed: Therapeutic: Re-Integrative: Rationale:
---	--	--	--	--------------------------------	---

Summary Information

ABOUT THE ASSESSMENT: Ease of rapport building, level of relaxation, type of communication, use of reo:

ABOUT THE CLIENT'S LEVEL OF MOTIVATION TO MEET CULTURAL NEEDS:

These SMCA assessment findings have been discussed with the client who is:

- ☐ Amenable to meeting their cultural needs as identified through participating in the recommended activities
- ☐ Amenable to meeting some of their cultural needs as identified through participating in some the recommended activities recommendations (please identify which following reasons:
- ☐ Not amenable to meeting their cultural needs as identified for the following reasons:

SIGN OFF:

Assessor's signature:

Date:

Annexe B. Historical Loss scale

Instructions : Our people have experienced many losses since we came into contact with Europeans (Whites). Some of the types of losses that people have mentioned to us, are listed below. Please check the box that best describes how often you think of each type of loss.

Items

1. The loss of our land
2. The loss of our language
3. Losing our traditional spiritual ways
4. The loss of our family ties because of boarding/residential schools
5. The loss of families from the reservation to government relocation
6. The loss of self-respect from poor treatment by government officials
7. The loss of trust in whites from broken treaties
8. Losing our culture
9. The losses from the effects of alcoholism on our people
10. Loss of respect by our children and grandchildren for elders
11. Loss of our people through early death
12. Loss of respect by our children for traditional ways

Response Categories

- 1 = Several times a day
- 2 = Daily
- 3 = Weekly
- 4 = Monthly
- 5 = Yearly or only at special times
- 6 = Never

Annexe C. Historical Loss Associated Symptom Scale

Instructions : Now, I would like to ask you about how you feel when you think about these losses.
(Please check the box that best describes your response to each item).

Items

How often do you feel...?

1. Sadness or depression
2. A loss of sleep
3. Anxiety or nervousness
4. A loss of concentration
5. Feel isolated or distant from other people when you think of these losses
6. Anger
7. Shame when you think of these losses
8. Uncomfortable around white people when you think of these losses
9. Rage
10. Fearful or distrust of the intentions of white people
11. Feel like it is happening again
12. Feel like avoiding places or people that remind you of these losses

Response Categories

- 1 = Never
- 2 = Seldom
- 3 = Sometimes
- 4 = Often
- 5 = Always

Anxiety and Depression subscale score = sum of items 1-5

Anger and Avoidance subscale score = sum of items 6-12

Annexe D. Cultural Connectedness Scale

Instructions : Please circle the option that best matches your experience. If you are currently incarcerated, please answer these questions regarding the times that you were not incarcerated

1. How would you describe your connection to your traditional Native American culture?

- 1- I feel isolated from my traditional Native American culture
- 2- I do not feel isolated, but I do not feel a connection to my traditional Native American culture
- 3- I feel a slight connection to my traditional Native American culture
- 4- I feel connected to my traditional Native American culture
- 5- I feel a strong connection to my traditional Native American culture

2. How would you describe your access to your traditional Native American culture?

- 1- No access
- 2- Limited access
- 3- Some access
- 4- Good access
- 5- Full access

3. How often do/did you participate in your traditional Native American cultural activities?

- 1- Never
- 2- Yearly
- 3- A few times per year
- 4- Monthly
- 5- Weekly
- 6- Daily

4. How would you rate your desire to learn or participate in your traditional Native American cultural activities?

- 1- No desire
- 2- Minimal desire
- 3- Moderate desire
- 4- Strong desire

5. How would you rate your knowledge of your traditional Native American culture (language, history, etc.)?

- 1- Not knowledgeable
- 2- Slightly knowledgeable
- 3- Somewhat knowledgeable
- 4- Very knowledgeable

Annexe E. Yukon Offender Supervision Inventory



Corrections Branch - Adult Custody Division
Whitehorse Correctional Centre

Yukon Offender Supervision Inventory (YOSI)

Client Name: _____ Client Number: _____ DOB: _____

Gender: ☐ Male ☐ Female Centre: _____ Assessor Name: _____

One-time Assessment: ☐ Yes ☐ No Assessment Completion Date: _____ Proposed Reassessment Date: _____
(yyyy-mm-dd) (Should be within 6 months) (yyyy-mm-dd)

Order Type: _____ Supervision End Date: _____
(yyyy-mm-dd)

Brief Description of current offence: _____

Needs Assessment (Dynamic Factors)	-A- Factor Seen as an Asset to Community Adjustment	-B- No Immediate Need for Improvement	-C- Some Need for Improvement	-D- Considerable Need for Improvement
1. Family/ Significant Others	☐ Pattern of stable and supportive relationships	☐ No current difficulties	☐ Occasional instability in relationships	☐ Very unstable pattern of relationships
2. Living Arrangements	☐ Pattern of satisfactory living arrangements	☐ No current difficulties	☐ Occasional changes in residence or temporarily situated	☐ Frequent changes in residence and no permanent address
3. Friends/Acquaintances	☐ Pattern of non-criminal and/or positive associations	☐ Mostly non-criminal and/or positive associations	☐ Some criminal and/or negative associations	☐ Mostly criminal and/or negative associations
4. Academic/Vocational Skills	☐ No current difficulties		☐ Level of skills causing minor interference	☐ Level of skills causing serious interference
5. Employment Pattern	☐ Stable pattern of employment	☐ No current difficulties	☐ Employment situation causing minor adjustment problems	☐ Employment situation causing major adjustment problems
6. Financial Management	☐ Pattern of effective management	☐ No current difficulties	☐ Situational or minor adjustment problems	☐ Severe difficulties
7. Behavioural/Emotional Stability	☐ No current difficulties		☐ Behavioural/emotional problems that indicate some need for assistance	☐ Severe behavioural/emotional problems that indicate significant need for assistance
8. Substance Abuse	☐ No current usage or difficulties		☐ Some usage causing moderate adjustment problems	☐ Frequent or uncontrolled usage causing serious adjustment problems
9. Attitude	☐ Actively involved and responding consistently well to assistance	☐ Motivated to change, receptive to assistance	☐ Recognizes problem areas but not receptive to assistance	☐ Unable to recognize problem areas and not receptive to assistance

Rev. 2018.04.06

Page of



Criminal History Risk Assessment

(Static Factors)

See Assessment criteria section for guidelines in these factors

Lesser Risk <-----> Greater Risk

	A	B	C	D
1. Number of current convictions *	☐ None (0)	☐ One (1)	☐ Two (2)	☐ Three (3) or more
2. Number of prior court dispositions *	☐ None (0)	☐ One (1)	☐ Two (2) to Four (4)	☐ Five (5) or more
3. # prior community supervision periods *	☐ None (0)	☐ One (1)	☐ Two (2)	☐ Three (3) or more
4. Number of prior failures to comply	☐ None (0)	☐ One (1)	☐ Two (2)	☐ Three (3) or more
5. Age at first arrest / conviction	☐ 25+	☐ 18 to 24	☐ 14 to 17	☐ 13 and under
6. Ever imprisoned after a conviction	☐ No			☐ Yes
7. Seriousness of escape history	☐ None (0)			☐ High
8. History of weapons use / threat	☐ No	☐ Low	☐ Medium	☐ High
9. Frequency of violence	☐ None (0)	☐ Low	☐ Medium	☐ High
10. Severity of violence	☐ None (0)	☐ Low	☐ Medium	☐ High

Special Factors

☐ Yes ☐ No

Arson	☐ Yes	☐ No	DVTO	☐ Yes	☐ No
Sex Offences	☐ Yes	☐ No	CWC	☐ Yes	☐ No
Violent Offences	☐ Yes	☐ No	POM	☐ Yes	☐ No
Thinking Errors	☐ Yes	☐ No	Curative Discharge	☐ Yes	☐ No
Domestic Violence	☐ Yes	☐ No	Residential School	☐ Yes	☐ No
Complex Needs	☐ Yes	☐ No	CN Need Assessment	☐ Yes	

NEEDS

R
I
S
K

	L	M	H
L	L	L	M
M	L	M	H
H	M	H	H

Supervision Rating

Overall NEEDS rating: ☐ Low ☐ Medium ☐ High

Overall RISK rating: ☐ Low ☐ Medium ☐ High

C.M. determined SUPERVISION level: ☐ Low ☐ Medium ☐ High

Note completed assessment(s), special factors and collaterals. (list below)

Annexe F. Les items dynamiques du RAST

Item	Overall	Non-Aboriginal men	Aboriginal men	Non-Aboriginal women	Aboriginal women
Has many criminal friends	Y		Y		
Affiliated with a gang or organized crime		Y	Y		Y
Has combined the use of different drugs	Y	Y			Y
Dissatisfied with current relationship					Y
History of suicide attempts or self-injury					Y
Received outpatient services in the past				Y	
Diagnosed as disordered in the past	Y				
Frequently acts in aggressive manner	Y	Y	Y	Y	Y
Low frustration tolerance				Y	
Difficulty solving interpersonal problems					Y
Attitudes support instrumental/goal-oriented violence	Y	Y	Y	Y	
Engages in thrill-seeking behavior			Y		
Hostile		Y			Y
Impulsive	Y	Y			
Difficulty setting long-term goals		Y			
Did not graduate high school		Y			
Lacks skill area/trade/profession		Y	Y		
Has no employment history	Y	Y	Y	Y ^a (combined)	Y
Job History unstable					
Disrespects personal, public, or commercial property	Y	Y	Y		
Displays negative attitudes to correctional systems				Y	
Has concentration problems					Y

Bibliographie

Jurisprudence

Ewert. c. Canada [2018] 2 R.C.S 165.

Ewert. c. Canada, [2015] FC 1093.

R. c. Gladue, [1999] 1 R.C.S. 688, 171 DLR (4th) 385.

Lois

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (L.C. (Lois du Canada) 1992, ch. 20)

Loi sur le système correctionnel du Québec, LRQ, c. S-40.1

Littérature

Aggarwal, N. K. (2012). Adapting the Cultural Formulation for Clinical Assessments in Forensic Psychiatry. *The Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 40(1), 113-118.

Allan, A., & Dawson, D. (2002). *Developing a Unique Risk of Violence Tool for Australian Indigenous Offenders* (publication n° CRC 6/00-01). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/e620772012-001>

Allan, A., & Dawson, D. (2004). Assessment of the risk of reoffending by indigenous male violent and sexual offenders. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 280, 1-6.

Allan, A., Dawson, D., & Allan, M. M. (2006). Prediction of the risk of male sexual reoffending in Australia. *Australian Psychologist*, 41(1), 60-68.
<https://doi.org/10.1080/00050060500391886>

Allan, A., Parry, C. L., Ferrante, A., Gillies, C., Griffiths, C. S., Morgan, F., Spiranovic, C., Smallbone, S., Tubex, H., & Wong, S. C. P. (2019). Assessing the Risk of Australian Indigenous Sexual Offenders Reoffending: A Review of the Research Literature and Court Decisions. *Psychiatry, Psychology and Law*, 26(2), 274-294.
<https://doi.org/10.1080/13218719.2018.1504242>

- Campbell. (2016). The department of Corrections' Tikanga-based programmes. *The New Zealand Corrections Journal*. 4(2).
https://www.corrections.govt.nz/resources/newsletters_and_brochures/journal/volume_4_issue_2_december_2016/the_department_of_corrections_tikanga-based_programmes
- Castell, B., Kilgour, G. & Tamatea, A. (2018). Are psychologists meeting the needs of Māori? A perspective from psychological services. *The New Zealand Correction Journal*. 6(2), 14-19. https://www.corrections.govt.nz/__data/assets/pdf_file/0004/36274/COR-AoG_18391-LW_Practice_Journal_Vol6_Iss2_Nov2018_v5b_FULL_WEB.pdf
- Chalmers, T. (2014). *Exploring Māori identity behind closed doors: An investigation of Māori cultural identity and offender change within Waikeria Prison's Māori Focus Unit, Te Aō Marama* [Thèse de doctorat, Massey University].
<https://mro.massey.ac.nz/handle/10179/6799>
- Chéné, B. (2018). Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels en 2015-2016, Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Coebergh, B., Bakker, L., Anstiss, B., Maynard, K., & Percy, S. (1999). *A Seein' « I » to the Future: The Criminogenic Needs Inventory (CNI)*. 24. <https://doc-search.squiz.cloud/s/search.html?collection=corrections-meta&query=A+Seein%27+%22I%22+to+the+Future%3A+The+Criminogenic+Needs+Inventory+%28CNI%29>
- Commission royale sur les peuples autochtones – CRPA (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Coutu, J-C. (1995). *La justice pour et par les Autochtones : rapport et recommandation du comité de consultation sur l'administration de la justice en milieu autochtone*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Dawson, D. (1999). *Risk of violence assessment: Aboriginal offenders and the assumption of homogeneity*. Best Practice Interventions in Corrections for Indigenous People Conference.
- Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa. (2005). *Reducing inequalities report 2005/06*. https://www.corrections.govt.nz/resources/strategic_reports/annual-reports/annual-report-2005-2006/appendix/reducing-inequalities-report-200506

- Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa. (2017, avril). *Cultural programmes in the correctional setting: What works, and with whom?* [Document inédit]
- Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa. (2017, mai). *Specialist Māori Cultural Assessment (S.M.C.A). Information for probation officer/case manager.* [Document inédit].
- Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa. (2017, octobre). *Specialist Māori Cultural assessment.* [Document inédit].
- Fox, D. L. (2019). *Measuring Recidivism Risk Outcomes: A Pilot Project in Collaboration with the Flathead Reservation Reentry Program* [Thèse de doctorat, University of Montana]. <http://search.proquest.com/pqdtglobal/docview/2287611703/abstract/536C4623BE7447BBPQ/1>
- Goddard, T., & Myers, R. R. (2017). Against evidence-based oppression: Marginalized youth and the politics of risk-based assessment and intervention. *Theoretical Criminology*, 21(2), 151-167. <https://doi.org/10.1177/1362480616645172>
- Gouvernement du Canada ; Affaires autochtones et du Nord. (2017, décembre 4). *Peuples et communautés autochtones* [Page administrative ; fiche de renseignements ; liste de référence]. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303>
- Gutierrez, L. (2018). *Walls of Red Wing: An Examination of Culturally-Informed Sentencing, Risk/Need Factors, and Treatment for Peoples of Indigenous Heritage in Canada's Criminal Justice System* [Thèse de doctorat, Carleton University]. <https://curve.carleton.ca/2bd58059-1ae8-420e-b039-ac08d01911ff>
- Gutierrez, L., Helmus, L. M., & Hanson, R. K. (2016). What we know and don't know about risk assessment with offenders of indigenous heritage. *Journal of Threat Assessment and Management*, 3(2), 97-106. <https://doi.org/10.1037/tam0000064>
- Haag, A. M., Boyes, A., Cheng, J., MacNeil, A., & Wirove, R. (2016). An introduction to the issues of cross-cultural assessment inspired by Ewert v. Canada. *Journal of Threat Assessment and Management*, 3(2), 65-75. <https://doi.org/10.1037/tam0000067>
- Hamilton, T. M. (2019). *Healing lodges: A strong predictor of success in Canada & recommendations moving forward* [Thèse de baccalauréat, Mount Royal University]. <http://mruir.mtroyal.ca/xmlui/bitstream/handle/11205/405/Healing%20Lodges%20A%20Strong%20Predictor%20of%20Success%20in%20Canada%20and%20Recommendatio>

ns%20Moving%20Forward.pdf?sequence=4

- Hansen, C., & Fox, D. (2016) *Cultural Connectedness Scale* [Manuscript in preparation]
Unpublished measure.
- Hansen, C. C., Swaney, G., Fox, D., Miller, A., Billedeaux, S. & Matt, C. (s.d.). *Predicting recidivism for Native American offenders on a Montana reservation: Reporting on risk and resilience factors*. University of Montana
- Hansen, C. D. (2018). *Risk and resiliency factors in predicting recidivism among Native Americans on a Montana reservation* [Thèse de doctorat, University of Montana].
<https://scholarworks.umt.edu/etd/11246/>
- Harris, A. J. R., Cousineau, C., Page, C. A., Sonnichsen, P., & Varrette, S. (2011). *Recidivism Risk Assessment for Aboriginal Males: A Brief Review of the Scientific Literature* (publication n° R-239). Service Correctionnel Du Canada.
<https://ir.lib.uwo.ca/aprci/272/>
- Hart, S. D. (2016). Culture and violence risk assessment: The case of Ewert v. Canada. *Journal of Threat Assessment and Management*, 3(2), 76-96.
<https://doi.org/10.1037/tam0000068>
- Helmus, L. M., Johnson, S., & Harris, A. J. R. (2019). Developing and validating a tool to predict placements in administrative segregation: Predictive accuracy with inmates, including indigenous and female inmates. *Psychology, Public Policy, and Law*, 25(4), 284-302. <https://doi.org/10.1037/law0000201>
- Kāhui Tautoko Consulting. (2007). *Specialist Māori Cultural Assessment (SMCA) Evaluation Report 2006-2007. Process – Outcome Evaluation of SMCA Assessments for Māori Offenders*. Department of Corrections: Ara Poutama Aotearoa
- Kroner, D. G. (2016). The Ewert v. Canada judgment: Moving forward. *Journal of Threat Assessment and Management*, 3(2), 122-127. <https://doi.org/10.1037/tam0000069>
- Leaming, N. & Willis, G.M. (2016). The Good Lives Model: New Avenues for Māori Rehabilitation?. *Sexual abuse in Australia and New Zealand*. 7(1), 59-69.
<https://search.informit.com.au/documentSummary;dn=201588560268063;res=IELFSC>
- Mark, J. (2012, 31 octobre). Vision holistique. *Symposium Autochtones, santé mentale et bien-être des Autochtones : une question de ruptures* [symposium]. Colloque de

- L'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale, Québec, Qc, Canada.
<http://aqrp-sm.org/wp-content/uploads/2013/05/colloque-xvie-d17-atelier-ppt.pdf>
- Maurutto, P., & Hannah-Moffat, K. (2016b). Aboriginal Knowledges in Specialized Courts: Emerging Practices in Gladue Courts. *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société*, 31(03), 451-471. <https://doi.org/10.1017/cls.2016.35>
- Maynard, K., Coebergh, B., Anstiss, B., Bakker, L., & Huriwai, T. (1999). Ki te arotu – Toward a new assessment: The identification of cultural factors which may pre-dispose Māori to crime. *Social Policy Journal of New Zealand*, 13, 43-58.
- McIntosh, T., & Workman, K. (2017). Māori and Prison. Dans A. Deckert & R. Sarre (Éd.), *The Palgrave Handbook of Australian and New Zealand Criminology, Crime and Justice* (p. 725-735). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-55747-2_48
- Mihaere, R. (2015). *A Kaupapa Māori analysis of the use of Māori cultural identity in the prison system* [Thèse de doctorat, Victoria University].
<http://researcharchive.vuw.ac.nz/bitstream/handle/10063/4185/thesis.pdf?sequence=2>
- Ministère de la justice du Canada. (2017). *La lumière sur l'arrêt Gladue : défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien* (publication n° P-907).
<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/gladue/index.html>
- Milward, D. (2011). Sweating it Out: Facilitating Corrections and Parole in Canada Through Aboriginal Spiritual Healing. *Windsor Yearbook of Access to Justice*, 29(1), 27-72.
<https://doi.org/10.22329/wyaj.v29i0.4479>
- Motiuk, L. (1997). The Community Risk/Needs Management Scale: An effective supervision tool. *Forum on Corrections Research*, 9(1), 8-12.
- Mundine, N.W., Arnold, L., Blair, A., Edwards, A., Govan, N., Hyde, M., & O'Connell. (2016). *Reducing reoffending: 10% by 2020: Strategic policy panel Report*. Government of South Australia, Department for Correctional services.
https://www.corrections.sa.gov.au/__data/assets/pdf_file/0003/27795/10-by-20-Strategic-Policy-Panel-Report.pdf
- Olver, M. E. (2016). Some considerations on the use of actuarial and related forensic measures with diverse correctional populations. *Journal of Threat Assessment and Management*, 3(2), 107-121. <https://doi.org/10.1037/tam0000065>

- Perley-Robertson, B., Maaiké Helmus, L., & Forth, A. (2019). Predictive accuracy of static risk factors for Canadian Indigenous offenders compared to non-Indigenous offenders: Implications for risk assessment scales. *Psychology, Crime & Law*, 25(3), 248-278. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2018.1519827>
- Peterson, H.J. (2019). *Applying Gladue principles requires meaningful incorporation of indigenous laws and perspectives, including consideration of community-based alternatives to incarceration* [Thèse de maîtrise, University of Saskatchewan]. Harvest. <http://hdl.handle.net/10388/11978>
- Rugge, T. (2006). *Risk assessment of male aboriginal offenders: a 2006 perspective*. Public safety and Emergency Preparedness Canada. <https://pdfs.semanticscholar.org/c9a7/f091d36e705429a56f24ba1e5cd590a0e8ab.pdf>
- Service Correctionnel du Canada. (2013). *Backgrounder – Aboriginal Healing Lodges*. <https://www.csc-scc.gc.ca/aboriginal/002003-3002-eng.shtml>
- Service Correctionnel du Canada. (2019, 23 juillet). *Pavillons de ressourcement pour Autochtones*. <https://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/002003-2000-fr.shtml>
- Shepherd, S. M. (2015). Finding Color in Conformity: A Commentary on Culturally Specific Risk Factors for Violence in Australia. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(12), 1297-1307. <https://doi.org/10.1177/0306624X14540492>
- Shepherd, S. M. (2016). Violence risk instruments may be culturally unsafe for use with Indigenous patients. *Australasian Psychiatry*, 24(6), 565-567. <https://doi.org/10.1177/1039856216665287>
- Shepherd, S. M., Adams, Y., McEntyre, E., & Walker, R. (2014). Violence risk assessment in Australian Aboriginal offender populations: A review of the literature. *Psychology, Public Policy, and Law*, 20(3), 281-293. <https://doi.org/10.1037/law0000017>
- Shepherd, S. M., & Anthony, T. (2018). Popping the cultural bubble of violence risk assessment tools. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 29(2), 211-220. <https://doi.org/10.1080/14789949.2017.1354055>
- Shepherd, S. M., & Ilalio, T. (2016). Māori and Pacific Islander overrepresentation in the Australian criminal justice system—What are the determinants? *Journal of Offender Rehabilitation*, 55(2), 113-128. <https://doi.org/10.1080/10509674.2015.1124959>

- Shepherd, S. M., & Lewis-Fernandez, R. (2016). Forensic risk assessment and cultural diversity: Contemporary challenges and future directions. *Psychology, Public Policy, and Law*, 22(4), 427-438. <https://doi.org/10.1037/law0000102>
- Shepherd, S. M., & Willis-Esqueda, C. (2018). Indigenous perspectives on violence risk assessment : A thematic analysis. *Punishment & Society*, 20(5), 599-627. <https://doi.org/10.1177/1462474517721485>
- Smith, L., A. Chetwin & M. Marama. (2016). *Final Process Evaluation for the Alcohol and Other Drug Treatment Court. Te Whare Whakapiki Wairua*. Prepared for the Ministry of Justice by Litmus. Wellington, New Zealand: Ministry of Justice. <https://www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/FINAL-AODT-Court-final-process-evaluation-20160818.pdf>.
- Stewart, L. A., Hamilton, E., Wilton, G., Cousineau, C., & Varrette, S. K. (2015). The Effectiveness of the Tupiq Program for Inuit Sex Offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(12), 1338-1357. <https://doi.org/10.1177/0306624X14536374>
- Sylvestre, M-A. & Gaouette, J. (2018). *Les relations entre les Autochtones et les services de justice du Québec : Une recension des Écrits* (Publication n° PD-11). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/PD-11.pdf
- Sylvestre M-A. & Perreault, J. (s.d.). *L'obligation judiciaire de tenir compte du statut autochtone et les principes Gladue*. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Fiches_synthese/Principes_Gladue.pdf
- Tamatea, A. J. (2017). Culture is our business: Issues and challenges for forensic and correctional psychologists. *Australian Journal of Forensic Sciences*, 49(5), 564-578. <https://doi.org/10.1080/00450618.2016.1237549>
- Trevethan, S., Moore, J.-P., & Allegri, N. (2005). *The « In Search of Your Warrior » Program for Aboriginal Offenders: A Preliminary Evaluation* (publication n° R-172). Service

- correctionnel du Canada. <https://www.csc-scc.gc.ca/research/r172-eng.shtml>
- The Encyclopedia of New Zealand. (2011). *Story: Whānau – Māori and family*. Te Ara – The Encyclopedia of New Zealand. <https://teara.govt.nz/en/whanau-maori-and-family/page-1>
- Vacheret, M., & Cousineau, M.-M. (2005). L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : Regards sur les limites d'un système. *Déviance et Société*, 29(4), 379. <https://doi.org/10.3917/ds.294.0379>
- Viens, J. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport final*. Québec. Gouvernement du Québec. www.cerp.gouv.qc.ca.
- Waitangi Tribunal. (2005). *The offender assessment policies report* (publication n° WAI 1024). https://forms.justice.govt.nz/search/Documents/WT/WT_DOC_68001752/Offender%20Assessment%20Policies.pdf
- Whitbeck, L. B., Adams, G. W., Hoyt, D. R., & Chen, X. (2004). Conceptualizing and Measuring Historical Trauma Among American Indian People. *American Journal of Community Psychology*, 33(3-4), 119-130. <https://doi.org/10.1023/B:AJCP.0000027000.77357.31>
- Wilson, H. A., & Gutierrez, L. (2014). Does One Size Fit All?: A Meta-Analysis Examining the Predictive Ability of the Level of Service Inventory (LSI) With Aboriginal Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 41(2), 196-219. <https://doi.org/10.1177/0093854813500958>
- Wundersitz, J. (2010). *Indigenous Perpetrators of Violence: Prevalence and Risk Factors for Offending*. (Gouvernement de l'Australie, publication n° 105; p. 113). Australian Institute of Criminology. <https://doi.org/10.1037/e582902012-001>
- Wylde, S., & Gagnon, M. (2018). *Recension des écrits, Prestation des services correctionnels auprès de la population autochtone au Québec* (publication n° PD-14). Commission sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès.
- Young, C & Adcock, L. (2018). *Validity of recidivism risk assessment tools for inmate populations: clinical evidence*. Canadian Agency for Drugs and Technologies in Health.

Yukon Department of Justice. (2016). *Yukon Offender Supervision Inventory. Rating Guidelines*. [Document inédit].

Yukon Department of Justice. (2018). *Yukon Offender Supervision Inventory (YOSI)*. [Document inédit].